

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 Septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-deux août, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Monsieur Hamide KERMANI est excusé et représenté par Farid RADJOUH.
- Monsieur Thierry CHAUDRON est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Ramzi HAMZA.
- Madame Mylène DIBATISTA est excusée et représentée par Thierry ATLAN.
- Monsieur Christophe DI CICCO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.

- Madame Sana EL AMRANI arrivera en retard et donne pouvoir à Jean-François CHAZOTTES
Arrivée de Madame EL AMRANI à 19h32 (Point 3)
- Monsieur Frank Éric BAUM arrivera en retard et donne pouvoir à Malikat VERA.
Arrivée de Monsieur BAUM à 19h11 (Point 1)

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 06-06-2024

Imène SOUID

Donc ensuite, nous avons le PV, nous avons le PV du 6 juin pour approbation. Y a-t-il des remarques, des demande d'intervention ? Monsieur CAPLIER.

Sylvain CAPLIER

Je me permets, si je ne suis pas trop loin dans les dates, mais il y a eu un vote sur une convention relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au CMS et j'avais voté abstention. Et je voulais revenir sur mon vote.

Imène SOUID

Vous ne pourrez pas revenir sur le vote. Est-ce que ce qui est marqué dans le compte-rendu par rapport au vote est bien en adéquation ?

Sylvain CAPLIER

Je tenais à m'excuser, je n'avais pas à voter ça.

Imène SOUID

On ne pourra pas revenir dessus, comme vous pouvez l'imaginer.

Sylvain CAPLIER

En ayant bien réfléchi, je n'ai pas à voter ce genre de choses. En tant qu'homme, je n'ai pas à avoir ce genre de décision.

Imène SQUID

Est-ce que ce qui est marqué dans le compte-rendu correspond à ce qui a été dit lors de la séance ? Donc, parfait. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention par rapport à ce PV ? Non. Donc, je remets au vote.

Adopté à l'unanimité

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Imène SQUID

Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 294. Pour qui et à quel usage ?

Imène SQUID

Pour moi-même, en tant que véhicule de service.

Philippe BOURIACHI

On n'a pas le modèle du véhicule ?

Imène SQUID

C'est une Clio. On fait une petite économie. La location coûte moins cher que la précédente.

Philippe BOURIACHI

Très bien. Concernant la décision numéro 295, peut-on avoir le nom et la ville de la prestation musicale ?

Imène SQUID

C'est une association orlysienne qui s'appelle *DS Live, L'orchestre*.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 300, pouvons-nous avoir le nom du cheval ?

Imène SQUID

C'est le poney qui s'appelle Uno, âgé de 16 ans.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 301. Le nom du cheval ?

Imène SOUID

C'est le poney dénommé Royal, âgé de 19 ans.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 303, combien de temps et quelle superficie, plus la fonction de l'agent ?

Imène SOUID

C'était 32 mètres carrés. C'était pour une période allant du 1^{er} mai au 30 octobre. Mais la personne étant partie, l'appartement est de nouveau libre.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 304, c'est une approbation de contrat avec la société LEYTON pour le conseil en ingénierie fiscale. Question : a-t-on toujours un Directeur des affaires financières dans notre ville ?

Imène SOUID

Oui, toujours.

Philippe BOURIACHI

Parce que la rémunération est en fonction des résultats, 35 % des économies réalisées dans la limite de 40 000 euros hors taxes. Donc, vous avez mis une limite de 40 000 euros hors taxes. Il y a une contradiction, c'est soit 35 % des économies réalisées.

Imène SOUID

Si c'est moins de 40 000, ça sera 35 % des économies réalisées. Et si ça monte au-dessus, il ne nous comptera pas plus.

Philippe BOURIACHI

Il y a une limite ?

Imène SOUID

Ce sont les 40 000. Et s'il n'y a rien, on ne paiera rien.

Philippe BOURIACHI

C'est pas indiqué.

Imène SOUID

Si le cabinet qu'on a désigné ne fait pas faire d'économies à la ville, il ne sera pas rémunéré. Et a priori, il n'a pas trouvé d'économies pour la ville. Donc, il n'aura pas de rémunération.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Concernant la décision numéro 305, il n'y a pas de montant.

Imène SOUID

Oui, parce que c'est une annulation à la demande du prestataire, puisque la personne a eu de graves problèmes de santé et on a dû remplacer à la dernière minute par une autre prestation. Vous avez une décision qui suit après où on a un nouveau manège avec le prix.

Philippe BOURIACHI

Ma question, du coup, c'est que lorsque c'est indépendamment de nous, la météo, etc., on paye quand même le prestataire, et quand le prestataire annule, il n'y a pas d'assurance de son côté ?

Imène SOUID

Je ne sais pas s'il y a des indemnités ou des pénalités. Mais tout dépend de ce qu'il y a dans la convention. Sur des petites interventions comme ça, pour des motifs comme ceux-là, je pense qu'on n'en a pas.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 309, la Capoeira par l'association Tamos. C'est bien une association qui bénéficie de locaux de notre ville pour pouvoir proposer la Capoeira ? C'est bien cette association-là ? Et on voit sur la presta du 12 juin 400 euros TTC. Question : pourquoi on ne demande pas à une autre association de la ville ? Puisque plusieurs fois dans l'année, elle a été sollicitée pour pouvoir faire ce même type de prestation. Est-ce qu'on ne peut pas organiser un turn-over ?

Imène SOUID

Je vous l'ai déjà dit, les associations qui souhaitent intervenir auprès de la ville doivent se faire connaître auprès des services de la ville pour éventuellement, comme le fait cette association, dire : « *Nous sommes là et nous souhaitons participer à tel ou tel événement* ». Après, il y a une étude qui est réalisée des différentes propositions et en fonction, bien sûr, il y a un choix qui est mené. Mais là, si les associations ne se manifestent pas, c'est quand même difficile d'aller toutes les chercher puisqu'on nous reprocherait éventuellement d'en avoir oublié une. C'est donc aussi aux associations qui le souhaitent de se manifester auprès des services de la ville.

Philippe BOURIACHI

Sauf que malheureusement les associations n'arrivent pas à trouver d'interlocuteur direct et surtout sur les thématiques qui seront proposées.

Est-ce qu'il est possible d'envisager un calendrier annuel et à ce moment-là de les informer, par exemple, au Forum des sports, et leur dire : « On va avoir telle, telle ou telle chose, et essayez de vous positionner dès maintenant », par exemple ?

Imène SQUID

La programmation se fait aussi au fur et à mesure en fonction des besoins et des demandes des familles qui interviennent et qui sont accueillies au centre social, vous l'imaginez bien. Par contre, je vous rappelle qu'il y a une Maison des associations, que l'ensemble des associations peuvent venir à la rencontre de nos agents, évoquer leurs souhaits et faire un état des lieux réels de leurs propositions ; et en fonction après des demandes des services, on pourra réajuster et travailler en lien avec elles.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 313. Pour combien de temps, s'il vous plaît ?

Imène SQUID

Le contrat est d'une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée totale de 5 ans.

Philippe BOURIACHI

Renouvelable par tacite reconduction ?

Imène SQUID

Oui.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 314, l'avenant sur l'accord avec la société concernant les menuiseries de l'IME. On est encore sur un nouveau dépassement qui vient s'ajouter aux autres. Le 4,5 % d'augmentation, il est sur cette partie-là ou il vient s'ajouter à ceux qui étaient là au préalable ?

Imène SQUID

Il s'ajoute à l'ensemble, c'est une addition à chaque fois : on prend l'avenant et on arrive à un montant cumulé de 4,45 % aujourd'hui du marché, et ainsi de suite.

Philippe BOURIACHI

Pareil pour la décision numéro 315. Mais du coup, est-ce que c'est les 4,88 % sur ce marché-là ou sur le marché global ?

Imène SQUID

Sur le marché global.

Philippe BOURIACHI

Du coup, on a un petit souci. Parce qu'on passe à 4,88 % et lorsqu'on est sur la 316, on est à 4,69 %.

Imène SOUID

Pour la décision numéro 316, c'est une baisse.

Philippe BOURIACHI

D'accord.

Imène SOUID

Ça va dans l'autre sens, c'est pour ça qu'on a une baisse. C'est toujours le même marché.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 322 : 7 000 euros, Association non assujettie à TVA. C'est une association orlysiennne qui a fait cette prestation. On voulait vous féliciter, vous dire que vous êtes sur la bonne voie pour les associations orlysiennes. Mais, à nouveau, on a été les chercher et ce n'est pas eux qui se sont manifestés. Comme quoi il y a cette possibilité. On passe à la Concernant la décision numéro 326, y a-t-il une incidence financière ?

Imène SOUID

C'est un avenant imposé par l'assureur qui prévoit de nouveaux cas d'exclusion et surtout limite le montant de l'indemnisation tout en augmentant la franchise. Suite aux émeutes, il y a une réactualisation – comme vous avez sûrement dû l'entendre dans les médias – des contrats d'assurance pour les collectivités. Donc, il y a eu une rectification qui a été demandée et qui a exclu certains cas et qui limite le montant de l'indemnisation par rapport à ce qu'on avait auparavant et qui augmente la franchise. Est-ce que vous voulez le détail ?

Philippe BOURIACHI

Non, j'ai très bien compris : le but des assureurs c'est de rembourser un minimum. C'est quand même le sens premier d'une assurance. Mais ce n'est pas un motif de résiliation d'assurance de notre part ? Puisqu'il augmente la franchise, il nous rembourse moins, il exclut des choses. Est-ce que du coup on ne peut pas le mettre en concurrence ?

Imène SOUID

Mais par rapport à ce qui existe ailleurs, on reste encore dans des choses

raisonnables.

Philippe BOURIACHI

C'est plus intéressant. D'accord.

Imène SOUID

C'est une augmentation généralisée et il y en a qui ont bien plus supporté que la ville d'Orly, malheureusement.

Philippe BOURIACHI

Oui, malheureusement. Concernant la décision numéro 328, pour un montant de 5 460 euros TTC. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Imène SOUID

C'est une formation qui inclut 7 sections pour la validation de la conduite de différents appareils : les nacelles, engins de chantier, montage et utilisation des échafaudages.

Philippe BOURIACHI

Mais pour combien de personnes ?

Imène SOUID

40 agents de la collectivité seront concernés.

Philippe BOURIACHI

C'est très raisonnable comme prix. Concernant la décision numéro 331, en quoi consiste cette convention ?

Imène SOUID

C'est une convention qui est là pour accompagner la Direction concernée et les agents, pour permettre d'améliorer la relation et le service aux usagers. Nous poursuivons ce qui a été commencé. On a fait une initiation avec eux et une mise en route, et maintenant que l'analyse a été faite, on a validé plusieurs propositions. Là, ils nous accompagnent sur les propositions qui ont été faites, la mise en œuvre et l'accompagnement du service en question.

Philippe BOURIACHI

Vous vous rappelez du premier montant ?

Imène SOUID

Kaizen a réalisé le diagnostic gratuitement.

Philippe BOURIACHI

Je vais la rechercher. Merci. Concernant la décision numéro 332, on voit que c'est un artiste pour une fresque par l'association Hard Déco à Lagny pour 1 800 euros TTC. Notre question encore une fois : on a la Halle aux talents dans laquelle il y a par exemple l'artiste Medra 72 qu'Alain connaît très bien, Nézim, qui sont justement dans cette catégorie. Pourquoi ne pas avoir fait appel aux talents orlysiens ?

Imène SOUID

C'est dans le cadre de la cité éducative, en partenariat avec l'Éducation nationale, et donc ça a été aussi un choix porté par l'Éducation nationale.

Philippe BOURIACHI

Oui, mais c'est nous qui payons ?

Imène SOUID

Entre autres mais pas que : c'est un partenariat, je vous le rappelle, la cité éducative. Il y a l'État, l'Éducation nationale et nous-mêmes.

Philippe BOURIACHI

Il faut prendre des bons commerciaux pour vendre les talents orlysiens Madame.

Imène SOUID

Mais parfois il y a aussi des projets qui sont portés par les enseignants et qu'il faut accompagner. Et les enseignants ont des réseaux eux-aussi, des partenaires. Ils construisent des projets éducatifs et nous sommes là aussi pour accompagner ces projets éducatifs.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Concernant la décision numéro 336, sur quel support a été diffusée l'annonce ?

Imène SOUID

C'est avec la société Profil Médecin.

Philippe BOURIACHI

Oui, mais le support, c'est par quelle voie ? Par voie électronique ?

Imène SOUID

Ce sont des sites dédiés pour des médecins et donc qui permettent de s'adresser directement à ce public.

Philippe BOURIACHI

Parfait. Concernant la décision numéro 377 relative à l'assistance maîtrise

d'œuvre : on en est à combien d'assistance de maîtrise d'œuvre sur ce projet ?

Imène SOUID

C'est le premier AMO.

Philippe BOURIACHI

On n'en a pas eu deux avant ?

Imène SOUID

Non.

Philippe BOURIACHI

Excusez-nous. Donc, c'est en bonne voie, le projet reprend ?

Imène SOUID

On croise les doigts.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 383, pour un montant de 38 985 euros HT, ça consiste en quoi ?

Imène SOUID

Il s'agit d'un service de santé au travail, de la nécessité d'un médecin du travail afin d'assurer la surveillance médicale des agents de la mairie. Le contrat est prévu pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet.

Philippe BOURIACHI

Bien, mais est-ce qu'ils se déplacent ici sur place ?

Imène SOUID

Oui, ils le font deux jours par mois.

Philippe BOURIACHI

Juste une question pratico-pratique : il y a un seul médecin qui vient ou il y a plusieurs médecins ? Parce que deux jours, ils arrivent à voir combien d'agents par jour ?

Imène SOUID

C'est en fonction des besoins parce que vous savez que maintenant la visite médicale n'est plus obligatoire. Il y a des métiers spécifiques où il y a un besoin, mais pas tous les métiers, comme ça existait il y a quelques années en arrière. Donc, en fonction des besoins, ils répondent à ces problématiques-là et aux sollicitations, bien sûr, que nous pouvons avoir

ponctuellement sur des situations particulières.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 384, c'est en plus du marché pour la construction de l'IME, les 459 000 € ?

Imène SOUID

C'est ça. Suite à une visite des pompiers, il y a une nouvelle réglementation qui a été mise en place. Les pompiers ont souhaité qu'il y ait des modifications supplémentaires.

Philippe BOURIACHI

Du coup, on n'a pas le pourcentage d'augmentation du coût initial ?

Imène SOUID

Ce n'est pas un avenant, c'est un nouveau marché.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Puisque c'est une réglementation supplémentaire. Concernant la décision numéro 388, pour un montant de séjour été de 87 972 €. Nous savons qu'il y a un séjour qui a été annulé et, du coup, la quote-part de séjour qui a été annulé là-dessus, est-ce qu'on avait une assurance qui venait déduire ce montant ?

Imène SOUID

Je n'ai pas le détail de ça, je ne peux pas vous le dire.

Philippe BOURIACHI

On pourra avoir le détail ?

Imène SOUID

On regardera et on vous apportera une réponse.

Philippe BOURIACHI

Ça marche. Concernant la décision numéro 392, 500 euros TTC pour un litige, c'était quoi le litige en question ?

Imène SOUID

La personne avait réalisé la prestation, mais son contrat n'avait pas été signé en temps et en heure, donc il a fallu faire ce protocole transactionnel.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Concernant la décision numéro 394 : de quoi il s'agit et c'est quoi le LAEP ?

Imène SQUID

C'est le lieu d'accueil enfants-parents, qui est organisé dans le cadre du RAM, entre autres.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Concernant les décisions numéro 395 et 396. Pour la 396 : est-ce que c'est une journée entière ou est-ce que c'est juste une après-midi ? Et ils vont faire quoi au juste pour les 25 membres de direction ? Et, la 396 pour un montant de 3 740 euros, soit le total des deux, ça nous fait 5 225 euros pour la journée.

Imène SQUID

Cela concerne le comité de direction et c'est pour la journée entière : l'un, c'est pour l'après-midi, et l'autre, c'est pour le matin. Et donc, il y a différentes activités qui sont proposées pour créer une cohésion d'équipe, ce qui peut se faire un peu partout aujourd'hui.

Philippe BOURIACHI

Donc, on dépense 5 225 euros pour apprendre à des gens à faire des crêpes ?

Imène SQUID

À travailler ensemble, à avoir un esprit d'équipe.

Philippe BOURIACHI

En faisant des crêpes, des gâteaux.

Imène SQUID

Oui, entre autres ; ça peut être sympa.

Philippe BOURIACHI

C'est quand même une somme importante.

Imène SQUID

Qualité de vie au travail.

Philippe BOURIACHI

Qualité de vie au travail. Et vous dépensez les mêmes sommes d'argent pour des catégories inférieures ou pas ? Non ?

Imène SQUID

Ne vous inquiétez pas, on a un plan de formation, on a beaucoup de choses qui sont proposées aussi.

Philippe BOURIACHI

Non mais, je me dis 5 200 euros pour apprendre à faire une tarte aux pommes ?

Imène SOUID

Ce n'est pas pour apprendre ! Vous caricaturez un petit peu les choses !

Philippe BOURIACHI

On s'est intéressé à la société, et on a été regarder ce qu'ils proposaient...

Imène SOUID

Je vous ai apporté la réponse, vous n'appréciez pas, c'est entendu.

Philippe BOURIACHI

Ce n'est pas que je n'apprécie pas. Je vous dis qu'on a été regarder ce que proposait la société, ses prestations, je vous dis : ils apprennent à faire des tartes aux pommes, des cakes, etc.

Imène SOUID

Ensuite, décision suivante.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 397 : 75 456 euros, toujours pour l'IME et Rosa Park. Mais du coup, on est à combien de dépassement, parce que là, c'est pas un avenant sur une règle qui n'existait pas on est d'accord ? Ben, on n'a pas, là, le pourcentage.

Imène SOUID

Là, c'est le marché de substitution, c'est pour remplacer un marché qui a été résilié et donc, c'est aux dépens aussi de l'ancien titulaire. L'idée, c'est d'aller chercher celui qui a abandonné le marché pour pouvoir se rattraper pour la suite. Mais on doit relancer pour éviter d'avoir justement un chantier qui reste sans suite et donc, on est obligé de relancer la démarche et de prendre quelqu'un d'autre.

Philippe BOURIACHI

Pas de souci.

Imène SOUID

Mais on va chercher bien entendu le dédommagement auprès de celui qui nous a fait faux bond.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Et dans l'hypothèse où on n'a pas ce dédommagement, est-ce

que vous réactualisez en pourcentage ? Parce que si la société a fermé ou a liquidé, vous n'avez pas récupéré les sous ?

Imène SOUID

La mission d'OPC, c'est un abandon. C'est l'OPC qui nous a lâchés en cours. Donc il n'a pas fait faillite, c'est juste lui qui a souhaité résilier. On espère pouvoir récupérer et que ce soit pris par la suite à ses frais. Mais pour éviter d'avoir un chantier qui n'avance pas, nous sommes contraints et nous sommes obligés de prendre un nouvel OPC.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 403 : pareil, je vous le passe, mais effectivement, il y avait encore des Orlysiens qui auraient pu, je pense à Medra 72...

Imène SOUID

On l'a entendu. Ensuite.

Philippe BOURIACHI

Oui, mais à chaque fois, vous l'entendez, mais vous ne l'entendez jamais.

Imène SOUID

Vous l'avez vu à plusieurs reprises, on ne prendra jamais que des Orlysiens, ce n'est pas possible, Monsieur BOURIACHI, on vous l'a déjà expliqué.

Philippe BOURIACHI

Je vous assure que vous pouvez le faire.

Imène SOUID

Vous imaginez si toutes les villes ne prenaient que leurs associations ? Ça veut dire que toutes les associations orlysiennes ne pourraient pas bénéficier d'autres villes ?

Philippe BOURIACHI

Mais ils n'en bénéficient pas, malheureusement.

Imène SOUID

Mais bien sûr que si ! Comme nous, nous en prenons d'autres, eux en prennent. Donc il faut élargir. Et tous les Orlysiens ne proposent pas la même chose. Et on a besoin peut être d'autres choses parfois, de s'ouvrir. Ils peuvent postuler et à chaque fois qu'ils correspondront à un besoin spécifique de la ville, nous serons ravis comme nous l'avons toujours fait.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 405. Une incidence financière de 4 000 euros, soit 10 % d'augmentation du niveau global qui est à 44 000 euros, mais du coup c'est la création graphique et la mise en page du journal de la ville et ses suppléments. Mais on n'a pas des gens au service com pour ça ?

Imène SOUID

Si, mais ils sont accompagnés grâce à ce marché. C'est parce qu'on est en train de renouveler les marchés, et que comme le timing a été un peu compliqué et un peu *short*, on se met une marge de manœuvre avec 6 mois supplémentaires de prolongation pour ces marchés-là, avec cette petite hausse qui nous permet de tenir jusqu'au renouvellement des marchés. Vous en avez plusieurs, là, qui vont s'aligner.

Philippe BOURIACHI

Mais si on l'additionne à la 406 – puisqu'on est globalement dans le même concept, on est toujours dans le conseil en communication, création et exécution graphique des supports de communication - on a une incidence financière de 9 800 euros, plus les 4 000, donc ça nous fait 13 800 euros. À ce prix-là, il faut carrément embaucher.

Imène SOUID

Ce n'est pas la même chose. Je peux vous assurer qu'embaucher quelqu'un pour 6 mois, ça coûtera un peu plus cher que 13 000 euros. Je ne sais pas où vous les trouvez vos agents. Il va falloir peut-être que vous me disiez parce qu'à 13 000 euros, je ne vois pas...

Philippe BOURIACHI

Vous avez des très belles juniors d'entreprise...

Imène SOUID

À 13 000 euros ?

Philippe BOURIACHI

Oui sans problème, puisqu'ensuite il faut ajouter les 4 000 euros de la 407.

Imène SOUID

Je vous le dis : ce n'est pas possible à 17 000 euros d'embaucher quelqu'un pour six mois, vous ne le trouverez nulle part.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 412. On nous dit 200 euros, association non assujettie à la TVA. Encore une fois, on le rappelle, c'est une association qui a des créneaux sur Orly avec des prêts de salles gratuites. Et encore à

nouveau la capoeira qui sont à Chevilly-Larue. Concernant la décision numéro 414, 16 520 euros : pour quels séjours, quel public et quelle durée ?

Imène SOUID

Deux séjours jeunesse à Arêches du 9 au 16 juillet, à destination du public, et du 12 au 18 août. 14 places et 14 places, donc 28 places en tout.

Philippe BOURIACHI

28 places. D'accord. Concernant la décision numéro 415, on a un DJ dans le cadre des animations OKLM Sous le soleil. On a 1 500 euros pour 1h30 de DJ, ça fait 3 sets de 30 minutes, ça fait 500 euros les 30 minutes, c'est ça ?

Imène SOUID

Oui, c'est le tarif qui vous est indiqué.

Philippe BOURIACHI

De 19h30 à 21 heures...

Imène SOUID

C'est le tarif qui vous est indiqué.

Philippe BOURIACHI

Est-ce qu'on n'avait pas moins cher ?

Imène SOUID

Vous savez calculer, vous avez fait le calcul *a priori*. 1 500 euros, 1h30, c'est le prix, point.

Philippe BOURIACHI

Vous trouvez que c'est normal, 1500 euros, 1h30 ?

Imène SOUID

Je n'ai pas d'avis sur la question, les services ont travaillé et ont fait cette proposition.

Philippe BOURIACHI

C'est sûr que pour 17 000 euros, on peut pas embaucher quelqu'un si on paye des gens 1h30 1500 euros. Je vous l'accorde.

Imène SOUID

Je pense qu'on n'arrivera jamais à être d'accord là-dessus. Décision suivante, Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Oui, on arrive à la décision numéro 418. Il y a un petit souci technique ça doit être sûrement une faute de frappe. On nous dit 1 899 euros TTC, mais on nous apprend qu'il est auto-entrepreneur et s'il est auto-entrepreneur, il ne peut pas facturer la TVA.

Imène SOUID

Ca doit être une coquille, je pense.

Philippe BOURIACHI

Une coquille ?

Imène SOUID

Je ne peux pas vous dire, il faut que l'on vérifie. Mais normalement, ça dépend des statuts.

Imène SOUID

On vérifiera et on vous donnera la réponse exacte.

Philippe BOURIACHI

Concernant la décision numéro 420, on a pour 2 500 euros un groupe de 20 heures à 21 heures donc 1 heure. Donc là, vous faites le calcul, c'est juste extraordinaire.

Imène SOUID

C'est un groupe.

Philippe BOURIACHI

Ouais, mais il y a plein de groupes orlysiens qui n'avaient pas été sollicités par vos services.

Imène SOUID

Là aussi, il n'y a pas de question, donc décision suivante.

Philippe BOURIACHI

Il n'y en a plus, et je vous remercie de vos réponses.

Imène SOUID

Merci, d'autres demandes d'intervention ? Madame DURU BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Concernant la décision numéro 312, le projet de basketball en fauteuil. Ce sont des gens d'Orly ?

Imène SOUID

Non, c'est une association de Créteil. C'est du handisport. Les bénéficiaires, ce sont bien sûr les Orlysiens.

Nicole DURU BERREBI

D'accord, c'est pour initier des gens d'Orly.

Imène SOUID

Tout à fait, c'est dans le cadre du centre social et du *Mercredi ensemble*. Plus de 50 enfants ont pu bénéficier de cette prestation.

Nicole DURU BERREBI

Je suis obligée de tourner les pages parce que vous avez répondu quand même à beaucoup de questions. Je ne sais si elle a répondu... Il y a des augmentations de 10 %, il y a beaucoup d'augmentations de 10 %.

Imène SOUID

Oui. Comme je l'ai expliqué à Monsieur BOURIACHI, c'est pour se permettre de pouvoir renouveler les marchés dans le temps et ne pas se retrouver en difficulté. Parce que le service marchés a plusieurs marchés à renouveler au même moment, ce qui a fait une augmentation et un accroissement d'activité assez importants. Donc, pour leur permettre de réaliser tous ces nouveaux marchés, on allonge les autres de 6 mois, ce qui est possible dans le cadre des marchés puisqu'on a droit jusqu'à 10 % maximum, en sachant qu'on n'utilisera pas forcément les 10 % en fonction de nos besoins, bien entendu.

Nicole DURU BERREBI

D'accord, merci. Concernant la décision numéro 389 : elle annule et remplace la décision en date du 23 avril ?

Imène SOUID

Oui, c'est une décision concernant la redevance d'occupation du domaine public, c'est une décision qui abrogeait l'ancienne pour une remise à jour. Mais celle-ci a également été abrogée. Il y a eu une modification entre temps, et donc il y aura encore une nouvelle décision qui sera prise et qui vous sera présentée lors du prochain conseil.

Nicole DURU BERREBI

Vous avez répondu à 14 places pour Arêches, c'est ça ?

Imène SOUID

Oui, sur ce séjour-là.

Nicole DURU BERREBI

Je voulais dire quelque chose au sujet de la pâtisserie, quand même. Parce que faire des tartes et des gâteaux en groupe demande beaucoup. D'abord il faut savoir compter, il faut savoir lire et il faut savoir être avec les autres, être compatissant, et savoir qu'il y a des gens qui comprennent des choses et d'autres qui ne les comprennent pas. Et faire un gâteau, ce n'est pas si simple qu'on le croit.

Imène SOUID

Tout à fait.

Nicole DURU BERREBI

Merci.

Imène SOUID

Merci à vous. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Bonsoir à toutes et à tous. Concernant la décision numéro 323, la convention partenariale d'aide financière de l'Agence Seine-Normandie entre la ville d'Orly et Valophis Habitat pour une subvention concernant l'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Aurore et du projet renouvellement urbain pour 622 000 euros. Je voulais juste savoir de quoi il s'agit.

Imène SOUID

Ce sont les aménagements qui vont être réalisés dans le cadre de la ZAC par Valophis pour tout ce qui relève de l'assainissement. Il y a une demande de subvention qui est réalisée. L'Agence de l'Eau Seine-Amont verse cette subvention à Valophis parce que c'est lui qui réalise les aménagements, mais il y a une convention avec nous parce qu'à terme, c'est la ville qui va reprendre ces espaces publics.

Brahim MESSACI

C'est l'aménageur qui finance ou c'est nous à la fin ?

Imène SOUID

Nous, on ne finance pas. Nous, on va récupérer après la gestion. Mais là, les travaux, c'est l'aménageur et c'est pour ça que la subvention, c'est lui qui en bénéficie et non la ville directement. C'est dans le cadre de la convention par rapport à la ZAC.

4 - Communications de la Municipalité.

Imène SOUID

L'été fut riche en activités à Orly : journées à la mer, soirées cinéma en plein air, OKLM, village olympique et de nombreuses animations ont rythmé l'été des familles orlysiennes.

Au total, ce sont plus de 3 500 Orlysiens qui ont profité des activités proposées au sein du village olympique, malgré une météo capricieuse.

Je souhaite remercier l'ensemble des services municipaux mobilisés durant cette période ainsi que les associations qui contribuent au bien vivre ensemble et à la solidarité dans notre ville.

Le 25 août, Jean-François CHAZOTTES a présidé la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Paris et de sa banlieue. Après s'être recueillis devant la stèle des Trois Fusillés, les participants se sont retrouvés au monument aux morts et ont clôturé la cérémonie devant la plaque commémorative en hommage à Louis Bonin.

Lundi 2 septembre, la rentrée s'est bien déroulée dans les écoles de notre ville pour près de 3 000 enfants et leurs parents.

Le même jour, nous avons inauguré l'école maternelle Jean Moulin aux côtés de Madame la Préfète, de la Métropole du Grand Paris, des équipes éducatives et des parents d'élèves.

Ce samedi 7 septembre, à partir de 10 heures, aura lieu le forum du temps libre et du sport au Grand Godet.

Le 11 septembre à 18 heures, nous rendrons hommage à Salvador Allende ainsi qu'à la communauté chilienne.

Dimanche 22 septembre, dès 14h30, nous nous retrouverons au Centre culturel pour l'ouverture de la nouvelle saison.

Le 1^{er} octobre à 15 heures, nous irons applaudir les membres du conseil des seniors dans le cadre de leur spectacle : Florilège de l'amour.

Dimanche 13 octobre, nous nous retrouverons dans le parc des Saules pour une matinée sportive dans le cadre de l'Orlysienne. La course de 2,5 km est organisée en soutien à la lutte contre le cancer du sein et de l'opération Octobre rose.

Du 30 septembre au 4 octobre, aura lieu la Semaine bleue. Je vous remercie.

5-1. Présentation du rapport d'activité 2023 de la ville d'Orly.

Imène SOUID

Ce troisième rapport d'activité de la ville d'Orly vise à présenter l'action de l'administration. Ce document vous présente les missions des services municipaux, les projets menés et à venir, ainsi que les chiffres clés de leur activité. L'année 2023 a été marquée, entre autres, par de nouveaux services à la population tels que : la création d'un club ados, la mise en service du pass culture pour les 15-18 ans ou encore la rénovation du point d'accès au droit.

De nouvelles actions ont également vu le jour avec la Nuit du sport, les Assises du Sport, la Rue aux Enfants ou l'installation de la totalité de la mission locale dans les locaux du centre administratif.

On a également travaillé avec de nouveaux partenaires avec notamment le renouvellement des producteurs dans le cadre de la restauration scolaire ou encore l'obtention du label Centre-ville vivant avec la métropole du Grand Paris. La ville poursuit sa rénovation urbaine d'est en ouest, tout en continuant de rénover ses équipements, à l'instar de l'école maternelle Jean Moulin qui a été rénovée et inaugurée ce lundi.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité, de prendre acte et connaissance de ces rapports d'activité. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci Madame SOUID, Chers collègues. Tout d'abord, je dois vous faire un rappel à la loi Madame SOUID. Les articles L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-13, L. 2121-13-1, L. 2121-19, L. 2121-17-1, le D. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales : informations et expressions des membres du Conseil municipal. Dispositions générales - c'est très court - : « Les conseils municipaux ont le droit de s'exprimer sur les affaires soumises à délibération au cours des débats et de proposer des amendements au projet des délibérations. Ce droit s'exerce sous l'autorité du maire qui assure la police de l'assemblée et veille au bon déroulement de la séance. Le règlement intérieur soumis au contrôle du juge administratif ne peut porter atteinte aux droits d'expression et aux droits d'amendement des élus en les limitant de façon abusive ». Or, lors du dernier Conseil municipal, lors de ma présentation du vœu de demande d'augmentation...

Imène SOUID

Quel est le lien avec le rapport d'activité ?

Philippe BOURIACHI

Je vous fais un rappel à la loi.

Imène SOUID

Le rappel à la loi, vous pouvez me le faire par écrit, il n'y a pas de souci. Mais là, il est pas du tout dans le cadre de l'ordre du jour. Donc merci de faire une intervention en rapport avec...

Philippe BOURIACHI

Non. Vous êtes la première magistrate de la ville, vous devez respecter la loi et donc visiblement vous ne la connaissez pas.

Imène SOUID

... et nous étudierons cela ensemble.

Philippe BOURIACHI

Madame, lorsqu'on présente un vœu, on peut délibérer dessus puisqu'on vote.

Imène SOUID

Est-ce que l'ordre du jour prévoit ou parle d'un vœu ce soir ? Non. Il y a un ordre du jour. Votre intervention n'a rien à voir avec l'ordre du jour. Donc je suis habilitée à pouvoir vous dire que je vous interromps et vous dis que vous n'avez pas le droit.

Philippe BOURIACHI

Madame, un rappel à la loi n'a pas besoin d'une intervention d'ordre du jour. Un rappel au règlement ou un rappel à la loi n'a pas cette intervention.

Imène SOUID

Ce n'est pas à ce point à l'ordre du jour. Vous nous passez je ne sais combien de questions diverses. Pourquoi ne pas l'avoir mis dans vos questions diverses, Monsieur BOURIACHI ?

Philippe BOURIACHI

Un rappel à la loi ou au règlement, ce n'est pas une question diverse.

Imène SOUID

S'il vous plaît, je vous demande de vous reconcentrer sur l'ordre du jour de la séance.

Philippe BOURIACHI

Vous êtes obligée de respecter la loi comme tout le monde. Donc je vous dis, dans le futur, lorsqu'on présentera un rapport ou un vœu...

Imène SOUID

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

C'est intéressant d'avoir un rapport comme ça, avec les données qui nous disent comment les services travaillent, les données chiffrées. Les items qui sont proposés sont intéressants. On l'a demandé à de multiples reprises, mais ça fait quelques années qu'on l'a. Donc, merci. Ça nous permet de débattre sur l'activité qui est produite par nos services. Alors, j'ai plusieurs questions sur le fonctionnement de nos services et les résultats qui sont présentés. Déjà, dans votre édito, Madame la Maire, il est question de stabilisation des services. Qu'est-ce que vous entendez par, je vous lis : « Aujourd'hui, l'administration administrativement stabilisée et redynamisée ». Qu'est-ce que ça veut dire, l'administration stabilisée ?

Imène SOUID

Je ne vais pas vous faire l'historique de l'année 2023, où nous avons eu quand même une Direction générale qui a été un petit peu chahutée avec un départ du DGS, avec un départ de DGA, avec une arrivée. C'est dans ce cadre-là que je parlais d'une stabilisation.

Brahim MESSACI

Sur l'organisation, au niveau de l'organigramme, je vous avoue que j'ai un petit peu de mal. Par exemple, aujourd'hui, je vois une restructuration des pôles qui a été mise en œuvre. On en avait parlé, notamment avec le passage de la culture sur la direction d'enfance-famille. Là, on a cinq pôles, une direction générale, un cabinet du maire. Et la question - vous allez y répondre facilement du coup - est-ce qu'on a des directeurs généraux adjoints au sein de la municipalité ? Ou est-ce qu'on a des directeurs adjoints faisant office de directeur général adjoint ? Ou est-ce que les cinq directeurs de pôles sont logés à la même enseigne ? Ça veut dire que sur le plan hiérarchique et sur le plan des services subordonnés à leur direction, est-ce que c'est organisé exactement de la même manière ?

Imène SOUID

Les DGA sont tous au même niveau. Quand on fait des réunions de directeurs généraux, les cinq directeurs généraux avec la directrice générale des services sont conviés.

Brahim MESSACI

Directeurs généraux, du coup ?

Imène SQUID

Directeurs généraux adjoints.

Brahim MESSACI

Ce sont des directeurs de pôles ou des DGA ? C'est ça que je ne comprends pas.

Imène SQUID

Ce sont des directeurs de pôles qui ont le titre de DGA.

Brahim MESSACI

Ca n'apparaît pas sur l'organigramme. C'est pour ça que pour moi, c'est vraiment flou. Je comprends qu'il y a le Directeur financier, Directeur des services techniques, etc. Qui fait fonction de DGA aussi ?

Imène SQUID

Il y a l'organigramme circulaire, mais il y a un organigramme un peu plus pyramidal qui existe aussi.

Brahim MESSACI

Pyramidal ? D'accord, bon merci. Sur la direction générale, il y a une cellule de modernisation de l'administration. Qui la dirige ?

Imène SQUID

Elle est sous la responsabilité de la Directrice générale des services avec des collaborateurs qui travaillent pour elle sur cette question-là.

Brahim MESSACI

Et ils font quoi ?

Imène SQUID

Ils travaillent sur le projet d'administration, projet qui est mené depuis quelque temps et qui, on l'espère, va aboutir prochainement ou, en tout cas, est en train d'être encore questionné. Je ne vais pas vous donner le détail exact de l'ensemble de leurs axes de travail. Mais il y a différentes réunions de travail qui ont lieu avec différents membres des comités de direction ou des agents qui sont volontaires pour travailler sur ce projet d'administration.

Brahim MESSACI

Merci. Il y a aussi la question de l'adhésion dans un des rapports aux centres-villes vivants, je crois.

Imène SOUID

Oui.

Brahim MESSACI

Il y a encore quelques points noirs quand même au niveau du fonctionnement de l'administration. Je voudrais qu'on reparle du portail familles et des difficultés qu'on a encore rencontrées avec la rentrée scolaire puisqu'on ne pouvait pas inscrire les enfants à la cantine. Il y a eu des petits bugs, il fallait téléphoner, ça se réglait facilement au téléphone. Mais on repose la question : on ne s'en sort pas vraiment du fonctionnement du portail familles. Est-ce que vous avez des pistes ?

Imène SOUID

Il y a un travail qui est en cours à la fois sur la relation usager et l'accueil de l'utilisateur. C'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure lors d'une décision avec le travail mené avec le cabinet Kaizen, pour accompagner nos agents sur cette problématique de recevoir l'utilisateur, répondre aux attentes des usagers et la question du portail famille en fait partie, entre autres. Le portail famille est une problématique qui traîne, je partage totalement. Avec un logiciel qui ne répond pas forcément et qui, parfois, nous fait quelques bugs et quelques mauvaises surprises. L'informatique, c'est bien quand ça fonctionne. Quand ça ne fonctionne pas, c'est une difficulté. Et parfois, on se retrouve confrontés à cette difficulté avec des paramétrages qui ne sont pas forcément faits en temps et en heure ou comme il se faudrait ou comme on souhaiterait. Et c'est ce qui crée ces bugs ou ces incohérences ou ces difficultés que peuvent rencontrer les usagers. On a un DSI qui s'est emparé de la question et qui travaille en lien étroit avec le SICIO pour améliorer tout ce fonctionnement. On y met les moyens aujourd'hui pour ne plus rencontrer ces difficultés. Mais c'est vrai que, moi-même, je suis parfois un petit peu contrariée sur le fait que ce logiciel ne soit pas à la hauteur de toutes les attentes des Orlysiens et de nous, la municipalité. Mais nous ne désespérons pas. Il y a des choses qui vont mieux. Mais il y a encore des choses à améliorer.

Brahim MESSACI

Quelle évaluation on fait aujourd'hui du guichet unique ?

Imène SOUID

C'est aussi le travail qui est mené avec le cabinet Kaizen. Là, il y a un réel retour positif. Par rapport à l'utilisateur, ça a simplifié. En tout cas, les retours que nous avons, c'est plutôt une simplification puisqu'il y a un seul point d'entrée pour l'ensemble des demandes et donc une identification plus simple pour les usagers. C'est après le suivi qui, derrière, peut être un peu problématique. Et la question de la polyvalence est un sujet sur lequel les

services doivent travailler aujourd'hui pour clarifier et justement améliorer cet usage du guichet unique. Ca va dans le bon sens, sur beaucoup de sujets, mais avec quelques lacunes, quelques problématiques, auxquelles on s'attèle aujourd'hui. C'est pour ça qu'on y met aussi les moyens et la volonté politique pour résoudre et faire en sorte que ce guichet unique réponde à l'ensemble des attentes de nos habitants.

Brahim MESSACI

Je passe les quelques difficultés qu'on rencontre sur les jeux pour enfants, notamment celui – j'en ai parlé à Maribel – d'Alfred de Musset, qui est resté fermé la période où il est fréquenté habituellement : la question de la réactivité des services sur la nécessité d'intervenir techniquement quand il y a un enfant qui s'est blessé et pouvoir rouvrir, etc. Parce que ça participe de la vie des quartiers. Ca me fait une petite transition vers la Direction éducation, enfance et petite enfance. Je notais dans les chiffres clés un taux d'occupation de 47 % dans les centres de loisirs, pendant les vacances. C'est quoi l'ambition pour nous ? Parce qu'il y a plein de chiffres qui nous permettent de mesurer, même si ça ne suffit pas, d'avoir un chiffre de l'année N-1 parce qu'il se passe des choses qui font qu'on peut avoir le sentiment que ça a explosé ou que ça n'a pas fonctionné. Ca me permet de vous poser la question : 47 % du taux d'occupation, quand on sait les besoins qu'il y a sur la ville d'accéder aux centres de loisirs pour participer à des activités de loisirs récréatives et éducatives, comment vous pouvez expliquer qu'il n'y a que la moitié des espaces qui sont occupés ?

Imène SOUID

C'est un sujet, mais je pense que tout le monde n'a pas forcément besoin ou envie de mettre ses enfants à l'accueil de loisirs. Après, il y a aussi une question peut-être d'image et de qualité à travailler. C'est aussi l'objectif premier qu'on s'est fixé aujourd'hui. C'est de se dire : on a ces 40 % d'occupation, et ces 40 %, comment on fait pour pouvoir les accueillir - entre guillemets - et leur proposer une offre diversifiée, de qualité pour éventuellement avoir un retour, on va dire d'image par la suite, pour faire que plus d'enfants aient envie encore de pouvoir bénéficier de ce service public qu'on met en place aujourd'hui. Madame BESNIET souhaite peut-être compléter.

Nathalie BESNIET

Oui, je vais compléter. Il y a aussi les nouvelles structures qui ont été décidées, construites et qui aujourd'hui sont en ordre de marche, qui aussi ont des capacités d'accueil plus importantes que les anciennes. Ca dépend d'un quartier à un autre, sans parler de la Maison de l'enfance. Mais vous avez par exemple Chedid qui regroupe beaucoup d'enfants sur une certaine période, Paul-Éluard un peu moins. Ca bouge comme Les étoiles, etc. Mais

ce sont aussi les capacités d'accueil qui ont augmenté, tout en respectant les normes d'encadrement, de surface et ainsi de suite par rapport au nombre d'enfants vu avec la CAF. C'est y compris pour ça que, sur certaines périodes, quand on voit que la capacité d'accueil n'est pas à 100 %, on fait aussi des regroupements pour éviter d'avoir plein de structures ouvertes avec des enfants qui seraient disséminés un peu partout, ça ne facilite pas d'ailleurs les projets d'animation pour les vacances.

Brahim MESSACI

Je trouve que c'est suffisamment intéressant de savoir ce qu'on produit dans l'année, sur la base d'un rapport que vous avez réalisé pour prendre quelques minutes pour en parler. Sur la Direction citoyenneté, jeunesse et sport, vous avez fait part de la remise en œuvre d'une expérimentation concernant les pré-ados. Je le dis avec un petit regret : cette expérimentation, il y a 20 ans, on l'avait déjà menée. Ça existait déjà les clubs pré-ados. L'idée, c'était d'avoir entre le service enfance et le service jeunesse, un pont, une passerelle, qui permet à ceux qui sont encore dans l'esprit du centre de loisirs de pouvoir continuer à évoluer dans une structure cadrée comme les centres de loisirs. Histoire de leur laisser un petit peu de temps d'intégrer les services jeunesse. Et pareil, ceux qui ne se sentaient pas encore prêts pour intégrer le service jeunesse, de rester. Mais je ne vois pas grand-chose en termes d'accompagnement pour les 18-25, puisque c'est un peu la tranche d'âge aussi du service jeunesse, sauf erreur de ma part. En termes de chiffres clés, qu'est-ce que l'on propose aux jeunes de 18 à 25 ans ?

Imène SOUID

Il y a plusieurs choses qui sont proposées, je ne vais pas vous faire la liste. L'ambition, c'est plutôt d'accompagner sur la citoyenneté. Il y a un espace citoyenneté qui a été ouvert, qui a pu accueillir et qui a pu accompagner cette tranche d'âge qui a des besoins un peu spécifiques. Puisque là, ce n'est pas simplement de l'activité, c'est monter des projets, des actions de vie, des fois même des demandes de logement, d'émancipation, de formation, d'accès aux soins. Ce sont donc tous ces accompagnements-là qui ont été faits dans le cadre de ce dispositif et de cet espace citoyenneté qui a été créé. On avait quand même un animateur référent qui a été désigné et qui était en charge de cet espace. Je vous rappelle aussi que nous avons mis en place la médiation, qui est aussi là pour être à l'écoute de ces publics-là, de pouvoir les accompagner, de relayer leurs attentes auprès de nos services et voir aussi comment on peut les accompagner et les inciter à venir en direction des services qui leur sont proposés sur la collectivité. C'est aussi le constat qu'on fait – et je pense que vous partagerez – c'est qu'on peut mettre tous les dispositifs qu'on veut, si on ne va pas chercher les jeunes, ils ont un peu de mal. C'est donc ce qu'on

essaye de faire avec ce service de médiation qui donne plutôt satisfaction aujourd'hui, puisqu'on a quand même une évolution et une demande un peu plus accrue. Mais je ne peux pas vous donner les chiffres exacts parce que je ne les ai pas. En tout cas, on a une évolution plutôt intéressante sur l'accessibilité des dispositifs mis en place par la collectivité sur cet espace citoyenneté à destination de cette tranche d'âge spécifiquement.

Brahim MESSACI

Pourquoi ce n'est pas la direction de la citoyenneté qui gère cette question ?

Imène SOUID

La direction comprend jeunesse, citoyenneté et sport.

Brahim MESSACI

Oui, mais il n'y a pas de la démocratie.

Imène SOUID

Ça, c'est une autre Direction. C'est sur tout ce qui est vie associative et la démocratie participative.

Brahim MESSACI

D'accord. Et donc ?

Imène SOUID

Ça, c'est encore un autre aspect, mais ils travaillent bien sûr en lien, puisqu'il y a des actions qui sont menées quand il y a des associations qui travaillent sur des spécificités, en fonction de ces publics-là, Mais il faut répartir un petit peu les charges. Donc, le choix qui a été fait, c'est d'avoir un service démocratie locale qui s'occupe à la fois de tout ce qui est conseil des quartiers, des différents conseils qui existent sur la ville, conseil d'enfants entre autres, et la vie associative.

Brahim MESSACI

Encore deux pôles, rapidement. Sur la Direction du développement social, il est inscrit en chiffres clés : 2 473 instructions effectuées. La question, c'est principalement pour quels besoins ? Les gens viennent nous solliciter, mais ça concerne quel type de demandes ? Est-ce que c'est de l'alimentaire ? Est-ce que c'est de l'accompagnement sur les difficultés ?

Imène SOUID

Madame BETTAYEB.

Karine BETTAYEB

C'est tous types d'accompagnement. Ça peut être un accompagnement

administratif, une prise en charge pour une aide particulière. En tout cas, sur le suivi ou l'accompagnement, ce sont 392 personnes qui ont été suivies, puisqu'un travailleur social a une moyenne de 25 personnes à sa charge sur la ville, enfin sur le CCAS. Pour rappel, l'accompagnement social est un accompagnement plus profond, avec beaucoup de prises de rendez-vous sur un temps assez long. Le suivi, c'est plus léger, sur des démarches administratives par exemple. Les instructions rassemblent les aides légales ou les aides facultatives que la ville propose.

On a eu une recrudescence de personnes qui sont arrivées. La crise a frappé la population orlysiennne de pleine face. 30 % de cas nouveaux qui n'avaient jamais fréquenté le CCAS. Du coup, on a réfléchi avec l'équipe à réévaluer, proposer des aides qui sont pertinentes, qui amènent une vraie respiration aux personnes. L'aide alimentaire d'urgence a fait un bond de 150 % par exemple ; elle était vraiment sous-exploitée, puisque les critères ne correspondaient pas. Des aides de tous types : pouvoir prendre en charge un mois de loyer, l'aide à la facture sur l'énergie, ça a eu un sacré impact également. Je voudrais vraiment saluer le travail de notre CCAS avec des travailleurs sociaux très impliqués, une Direction très impliquée. Quand j'ai pris la fonction, on manquait de postes clés sur ce CCAS. Aujourd'hui, c'est au complet. Les gens sont reçus dignement. On essaye de faire au mieux mais les situations sont de plus en plus nombreuses et les cas complexes ; c'est le retour des travailleurs sociaux.

Je voudrais revenir aussi sur un dispositif qui nous tient à cœur. Ce sont les commissions pour les impayés locatifs et les expulsions. Il est important de dire aux Orlysiens que dès, la première dette de loyer, nous sommes là, nous pouvons les accompagner pour éviter d'en arriver au pire. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais je peux les retrouver. Venir à ces CEPIL, dans la plupart des cas, c'est éviter l'expulsion.

Imène SOUID

Merci, Madame BETTAYEB. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Il est indiqué en fait marquant sur la Direction politique de la ville et développement économique, 3 280 paniers de fruits et légumes vendus à 1 euro le kilo aux locataires du parc social du quartier Est. Ce sont des mesures qui sont intéressantes. Toujours sur la même Direction, il est écrit : 419 créations d'entreprises, essentiellement des TPE et auto-entrepreneurs. La question que je me pose, c'est l'impact de la ville dans la création de ces 419 entreprises. Est-ce qu'il y en a un ? Si oui, qu'est-ce qui marche le mieux ? Qu'est-ce qui a permis à quelqu'un dans la ville de développer son entreprise ? Ou peut-être qu'on a eu un impact sur 200 des 419 entreprises

qui ont été créées ?

De plus, il y a 40 Orlysiens positionnés sur les chantiers bénéficiant d'une clause sociale dont 62 % sont issus d'un quartier prioritaire. Quel est le volume d'heures sur la clause d'insertion ? Est-ce qu'il y a une politique ? Est-ce qu'il y a une stratégie particulière qui vise un objectif de mise en emploi, notamment de jeunes assez éloignés du terrain de l'emploi ? Et puis il est noté qu'il y a 1 062 454 euros de financements spécifiques octroyés en faveur du QPV. De quoi il s'agit ?

Imène SOUID

Madame EL AMRANI sur la question d'emploi.

Sana EL AMRANI

Sur la question de l'impact des créations d'entreprises : 400, c'est toujours très, très intéressant d'avoir ce nombre d'entreprises. Par contre, ce sont vraiment beaucoup plus de petites structures, des statuts d'auto-entrepreneurs, des gens qui se lancent, qui viennent nous solliciter pour des demandes, mais pas de création de projets. C'est souvent vraiment de l'auto-entrepreneuriat. La ville essaye de les connaître, de participer, en tout cas de les aider à contribuer.

Imène SOUID

Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Qu'est-ce qu'on met en œuvre pour faciliter l'accès à la création d'entreprise ? Est-ce que c'est sous la forme d'un forum qu'on aurait organisé ou d'une invitation à un petit déjeuner des entrepreneurs qui a donné envie parce que les gens se sont mis en relation ?

Imène SOUID

Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

Sur la création d'entreprises, on est quand même accompagnés par pas mal de partenaires, que ce soit l'EPT ou le centre de l'entrepreneuriat qui est situé à Choisy. Ils sont prêts à recevoir les porteurs d'entreprise, les aider à monter leur business plan, à avoir des idées et savoir comment le faire. En tout cas, la ville est à leur écoute. Mais on a très peu de sollicitations sur cette partie-là parce que ce sont vraiment des petites structures. On accueille aujourd'hui beaucoup de porteurs de projets sur beaucoup de sujets, que ce soit sur des réalisations de foodtruck, sur des réalisations de commerce. C'est un sujet en tout cas qui me touche beaucoup parce que,

forcément, sur la ville, quand on voit beaucoup de commerces avec des bureaux, des rideaux fermés, c'est impactant. On fait des réunions de commerçants sur ceux qu'on sollicite. On fait la tournée pour les avoir et participer aux actions de la ville : des vitrines ou des choses comme ça, on arrive à avoir un peu d'entreprises. Sur le Forum de l'emploi aussi, avec des présences de structures qui sont vraiment pour la création d'entreprise et pour la préparation aux entretiens. Ce sont des éléments sur lesquels on continue à travailler avec eux.

Imène SOUID

L'objectif, c'est vraiment de faciliter et de trouver les intermédiaires pour les aider à créer ou, en tout cas, à avoir cette envie de créer les entreprises. Je vous rappelle que la compétence n'est pas une compétence ville en tant que telle, et notre objectif, c'est vraiment de mettre en lien tous les intermédiaires qui peuvent leur faciliter et leur permettre de voir aboutir leurs projets, en espérant les voir aboutir sur la ville d'Orly pour certains, bien entendu. Sur la clause d'insertion, Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

C'est une clause qui est signée avec tous les partenaires, que ce soit le Département, l'EPT ou autres. Il y a un nombre d'heures et c'est vraiment ciblé sur les gros chantiers du Grand Paris. Ce n'est pas suffisant parce qu'on a quand même beaucoup plus d'heures, on n'arrive pas à les remplir en intégralité, mais il y a une bonne volonté en tout cas et on communique dessus.

Imène SOUID

Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

On a énormément de chantiers qui sont à l'œuvre, et donc ça fait un paquet d'heures qui pourraient faire l'objet d'un plan auquel on pourrait se positionner avec la mission locale, le club de prévention, un certain nombre de jeunes. Ça favorise la question de la formation pour ces jeunes qui pourraient, demain, intégrer les chantiers. C'est le bon moment, parce que dans quelques années, ce ne sera plus possible.

Imène SOUID

Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

C'est une charte, qui a été signée. On va vers, c'est-à-dire qu'on a essayé de diffuser des candidatures ou en tout cas des propositions dans les quartiers des QPV pour aller chercher ces personnes-là. Le métier du

bâtiment n'est pas encore porteur et les gens ne s'y intéressent pas. Mais en tout cas, on est très sensible à imposer aux entreprises de respecter ces clauses-là.

Imène SOUID

Sur les QPV, ça concerne aussi l'ANRU. Je n'ai pas le détail exact de la somme, mais ce sont tous les financements qui sont reçus par la collectivité dans ce cadre.

Brahim MESSACI

Mais c'est sur le volet de la convention uniquement bâti. Est-ce qu'il y a du social aussi ?

Imène SOUID

Il y a les deux. Merci. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI et après Madame AIT-SALAH.

Philippe BOURIACHI

Que dire de votre brochure ? Elle est belle, il y a de la couleur, c'est vivant, c'est aéré. Mais elle est limite propagande à la Léonid Brejnev... Je vous la fais très court, parce que si on reprend point par point, effectivement, vous avez raison, on est là encore dans un mois. On va commencer par la page 5. Alors qu'on est censé nous dire la vérité, la *pravda*, pour la deuxième année consécutive, bien qu'on vous ait fait la réflexion l'année dernière, mais vous avez à nouveau omis de préciser, sous mon nom, ma fonction de conseiller régional. Vous n'aviez sûrement plus d'encre et donc on comprend. Pour le club pré-ado, octobre 2023, une évaluation participative sera réalisée en juin 2024 à la fin de l'expérimentation afin de permettre aux élus de consolider et de pérenniser le type d'accueil. Qu'en est-il dans la globalité ? Pour démontrer en un point, et j'en finirai là, votre incompetence et votre mauvaise gestion dans votre magazine de propagande, vous nous dites qu'en 2023, la ville d'Orly a lancé la première tranche du remplacement des lanternes en LED, soit 34 % de son parc d'éclairage public. L'objectif est de parvenir à 100 % dans 5 ans... Alors qu'il y a urgence due à l'augmentation des tarifs, nous finirons les 66 % restants en 4 ans, soit 16,5 % par an. Mais le comble de l'ironie, c'est que l'année dernière, vous avez pris une décision de dépense de 500 000 euros pour le changement des candélabres en LED, alors que cette opération est gratuite. Je le rappelle encore à nouveau, grâce aux fiches C2E (et j'en parle devant les techniciens qui sont derrière vous, si je me trompe, n'hésitez pas à me reprendre) en rétrocedant les Cumacs générés. Pourtant, votre majorité, un an avant, avait chargé pour un montant de 95 000 euros une entreprise de réaliser un diagnostic énergétique de notre ville, et à ce jour, le rapport n'existe toujours pas, sans que ça inquiète en quoi que ce soit votre

majorité ou votre administration. Comme dirait si bien Coluche : « *C'est pas nous qui payons* ». Comment vous valorisez les Cumacs qu'on n'a pas utilisés ? Je rappelle le principe des Cumacs : une entreprise vient, fait les LED que vous avez notifiées ; elle les donne, mais ne procède pas au changement ; on génère ce qu'on appelle des Cumacs ; cette entreprise récupère les Cumacs et elle les valorise sur le marché que l'on appelait avant, le marché carbone. Conclusion : les Cumacs que nous avons, que personne n'a valorisés, comment vous allez les valoriser ? Auprès de qui vous les avez valorisés ? Et à quel montant ? Merci.

Imène SOUID

N'ayant pas le détail de toutes vos réponses, les services vous les apporteront. Merci. Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Bonsoir, tout le monde. Pour compléter ce qui a déjà été dit par mes collègues, je m'étonne un peu. On sait bien qu'avec l'évolution des strates, il y a des missions qui ont été enlevées aux municipalités. Mais ce qui me manque dans ce genre de rapport – c'est le deuxième finalement, je crois – ce sont les objectifs. C'est quoi l'originalité d'Orly dans son développement de ville de banlieue, région parisienne ? Je me suis posée cette question-là. Surtout, je me suis dit qu'il y avait vraiment une absence de lien dans le développement de la ville, dans son aménagement, mais aussi dans l'accompagnement social et citoyen et des valeurs. Je cherchais l'agenda 21. On n'en parle plus du tout. Du coup, je me disais que les valeurs ne sont pas apparentes, y compris les valeurs citoyennes, les valeurs éducatives. Je ne voudrais pas trop désespérer les fonctionnaires qui sont dans les services et qui travaillent bien. Mais je reste sur ma faim.

Imène SOUID

Monsieur RADJOUH.

Farid RADJOUH

Ce sont effectivement des objectifs, et ça définit très clairement l'identité de la politique menée par la municipalité. Je ne comprends pas : vous disséquez les choses et vous les isolez complètement. Or, ça correspond à une orientation politique bien précise qui est de répondre aux besoins de la population, y compris la plus nécessiteuse. Quand vous faites la lecture, vous oubliez l'essentiel.

Imène SOUID

Je vais juste compléter par rapport à votre réponse : je rappelle que c'est un rapport d'activité, ce n'est pas un programme politique. Ça, c'est la première chose. Deuxième chose, dans le rapport, vous avez les objectifs.

Quand on parle de favoriser l'apprentissage et la découverte de la culture, de la lecture pour tous et sous toutes ses formes. Après, vous avez ce qui accompagne et les faits qui ont été réalisés et les actions qui ont été menées pour répondre à ces objectifs, par les services. Donc, je le trouve plutôt cohérent et assez clair, justement sur le fait que les objectifs sont indiqués, et qu'est-ce qu'on a mis en place – qu'est-ce qu'on met en place aujourd'hui – grâce aux services, pour pouvoir répondre à ces objectifs. Après, je peux entendre que cela ne corresponde pas ou que ce n'est pas assez accentué ou en tout cas assez fin par rapport à vos attentes, Madame AIT-SALAH.

En tout cas, le travail, je trouve qu'il est plutôt - et je félicite les services qui ont travaillé là-dessus – remarquable : on a une lecture claire avec des éléments chiffrés, avec des événements marquants et des choses qui sont factuelles ; et pas juste de belles paroles. D'autres demandes d'intervention ? Oui, Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

J'aimerais avoir quand même une réponse sur la question de l'agenda 21, parce que, finalement, on aménage la ville et on n'a pas de boussole sur l'adaptation au climat. Enfin, ça a disparu complètement. L'agenda 21, c'est une démarche globale qui prend tous les secteurs de la politique d'une collectivité et qui scanne d'une manière cohérente les choses. Il faudrait quand même avoir le fil rouge : où on va, où on en est.

Imène SOUID

Juste avant de passer la parole à Frank-Éric BAUM, vous avez quand même en page 48-49 tout un pan sur le développement durable, avec l'agenda 21 qui vous est rappelé page 48, avec des actions qui sont mises en œuvre dans le cadre de cet agenda 21. Parfois, ça ne parle pas à tous nos concitoyens mais quand on leur dit qu'on a réalisé tel ou tel aménagement, qu'on a étudié tel ou tel chose, je pense que ça répond. Notre objectif, c'est que ce soit aussi lisible et compréhensible par les Orlysiens. Monsieur BAUM.

Frank-Éric BAUM

Oui, Madame AIT-SALAH. Effectivement, on n'est plus dans les échanges de l'agenda 21, on est aujourd'hui dans la mise en place et dans les actions qui ont été évoquées sur les dernières années. Alors, effectivement, ça n'avance peut-être pas aussi vite qu'on le souhaiterait, mais il y a – et vous le voyez à la page 48 – beaucoup d'actions qui ont été mises en place et qui continueront à l'être.

Imène SOUID

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non ? C'est un dont acte.

Dont acte

5-2. Ouverture d'un compte à terme pour placement temporaire d'excédent de trésorerie.

Imène SOUID

La gestion de la trésorerie des collectivités est régie par deux obligations. La première, le dépôt auprès du Trésor public et l'absence de rémunération. Les collectivités territoriales sont tenues de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'État. Toutefois, elles peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'État pour les fonds qui proviennent de libéralités, à savoir les dons et les legs, de l'aliénation d'un élément du patrimoine, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité, ce qui est le cas dans le cas présent, de recettes exceptionnelles dans l'attente de leur réemploi. Dans ce contexte, les collectivités territoriales déposent leurs fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'État par l'intermédiaire de la trésorerie de la Direction départementale des finances publiques, la DDFIP. C'est l'option retenue face aux autres produits financiers garantis par l'État. Ce produit est simple, sans risque et couvert par un taux fixe garanti. Je ne vous donne pas les détails, vous les avez dans le rapport des modalités de mise en œuvre. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer en vue d'approuver l'ouverture d'un compte à terme pour placement temporaire d'excédent de trésorerie, dont l'origine des fonds est une partie des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations au titre du financement de l'opération Groupe scolaire IME Centre social, pour un montant total de 20 millions, donc de placer 10 millions pour une durée de 6 mois renouvelables. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

C'est important je pense que dans le rapport, on puisse avoir tous les éléments. Là, on n'a qu'une partie. On sait que c'est 20 millions qui ont été souscrits dans le cadre d'investissements à venir. Mais on ne dit pas que c'est la moitié qu'on peut placer dans le rapport. Il faut regarder la délibération pour le voir.

Imène SOUID

Oui. J'ai vu cela un peu tard, malheureusement.

Brahim MESSACI

C'est important de l'avoir dans le rapport quand même.

Imène SOUID

Je suis d'accord.

Brahim MESSACI

Lire les délibérations, ça nous permet d'avoir de façon synthétique un enjeu plus important sur notre position. Là, en fait, on devient une banque. Ce que je veux dire c'est que tous les excédents des villes ne peuvent pas être placés en produits financiers. C'est interdit. Il y a des dérogations lorsque les fonds proviennent de libéralités, de l'aliénation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé - donc là, c'est la cause - pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité, etc. Bref, assurance en cas de sinistre, règlement de litiges, etc. Donc, la ville peut placer une partie. Mais 10 millions placés dans ce compte, pour quel gain et à quel terme ?

Imène SOUID

6 mois. Dans 6 mois, on voit ce qu'on a. Je n'ai pas le taux exact aujourd'hui puisque ça évolue. En moyenne, pour 6 mois dans le rapport, c'est à la date du 3 mai, il était de 3,75 %. L'idée, c'est si on peut avoir un peu d'argent supplémentaire qui rentre, puisque cet argent ne peut pas être utilisé au vu des retards pris par le chantier indépendant de notre volonté. De toute façon, on avait récupéré - c'était dans l'obligation par rapport à la Caisse des dépôts - l'emprunt en question. Donc, là, placer cette partie-là nous permet de le faire fructifier un petit peu et d'avoir des rentrées supplémentaires pour nous permettre aussi de réduire un peu plus les aléas de ce chantier.

Brahim MESSACI

Est-ce que le Directeur financier peut nous dire, grosso modo, à quoi on peut s'attendre dans 6 mois à 3,75 ?

Imène SOUID

Il faut faire 3,75 sur 10 millions, divisé par deux puisque c'est sur un an. Autour de 170 000 euros. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci. Effectivement, je rebondis sur le rapport qui était parcellaire et c'est grâce à la délibération qu'on a eu ces 10 millions. Nous saluons cette gestion en bonne mère et père de famille. Je suis content de voir que nos camarades communistes se sont mis à l'économie de marché. Je voulais juste savoir sur l'emprunt, on est à combien ? Juste pour voir le delta. Ce que je veux dire par là, c'est que si on a emprunté à 5 et qu'on va placer à 3,75, on a un delta en défaveur. Est-ce qu'on ne peut pas faire un remboursement par anticipation, quitte à réemprunter un petit peu plus tard ?

Imène SOUID

Je sais que les services financiers sont très vigilants à ce propos et regardent régulièrement. Je pense que s'ils avaient jugé opportun de faire ce type d'opération, ils nous l'auraient proposée. Mais pour l'instant, peut-être qu'au vu de l'état du marché et de la situation, ce n'est pas forcément la solution la plus adéquate. Je leur fais assez confiance en la matière et ils nous l'ont démontré. La preuve encore ce soir avec ce rapport.

Philippe BOURIACHI

Evidemment, Madame Souid, je ne remets absolument pas en cause la Direction financière, le Directeur financier. Au contraire, j'ai une confiance totale. J'ai pu voir sur certains éléments, d'ailleurs très intéressants, et ils ont ma pleine confiance. Mais comme dirait si bien Lénine, la confiance n'exclut pas le contrôle. On a emprunté à combien ? Autre question : est-ce que, par remboursement par anticipation, sans la concurrence, on a une pénalité ou pas ? C'est juste le delta. Mais vous avez raison, c'est très bien de récolter 185 000.

Imène SOUID

Nous apporterons la réponse par écrit.

Philippe BOURIACHI

C'est en net les 3,75 ou est-ce que c'est en brut ?

Imène SOUID

Je ne peux pas vous dire. On vous répondra par écrit à ces questions. Merci. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI

**5-3. Régularisation des comptes du bilan non budgétaire, 40471
« Fournisseurs retenues de garantie ».****Imène SOUID**

Le service des finances mène avec le comptable public, depuis plusieurs années, des études approfondies sur les comptes du bilan pour en justifier les montants. Dans ce cadre, les comptes du bilan 40471 et 40171 fournisseurs retenues de garantie présentaient un solde total de 369 076 € au 31 décembre 2023, comportant des sommes très anciennes datant des exercices comptables 2014, 2016 et 2017, qu'il convient d'apurer. Certaines retenues de garantie concernent des marchés publics aujourd'hui clôturés

et des sommes ne pouvant être réservées en raison de la cessation d'activité de l'entreprise.

Les retenues de garantie relèvent du délai de prescription quadriennale, donc un délai de 4 ans à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sous réserve de causes interruptives ou suspensives prévues par la loi. L'étude des comptes fait ressortir un volume de 29 077 euros de retenue de garantie frappée par la prescription quadriennale. Ladite somme est détaillée dans l'annexe qui vous a été jointe, où il est mentionné le nom de la société et l'objet de la dépense assujettie à la retenue de garantie. Afin de régulariser le montant indiqué, il est proposé une reprise de la somme en autres produits divers de gestion courante. Telle est la proposition de délibération soumise au Conseil municipal. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci Madame SOUID. Nous, on a un petit souci de positionnement, on ne sait pas si on va pas participer au vote ou voter pour, c'est pour ça que cet échange est intéressant. Je reprends vos éléments qui sont très courts, comportant des sommes très anciennes datant des exercices comptables 2014, 2016 et 2017 qu'il convient d'apurer. Très bien, c'est une ligne comptable et donc vous l'avez notifié. Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n° 68-1250 du 31/12/1968, sont prescrites au profil de l'État, des départements et des communes, sans préjudice des déchéances particulières édictées par la loi, sous réserve des dispositions de la présente loi, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1^{er} jour de l'année suivante, celles au cours de laquelle des droits ont été acquis, c'est-à-dire en 2022.

Imène SOUID

C'est ce que je vous ai dit, oui.

Philippe BOURIACHI

Oui, mais alors pourquoi ça intervient en 2024 ?

Imène SOUID

Je ne comprends pas votre question, là, par contre.

Philippe BOURIACHI

Je reprends ma question. Donc 2017, premier jour de l'année suivante, donc 1^{er} janvier 2018.

Imène SOUID

Quatre ans après.

Philippe BOURIACHI

D'accord, quatre ans : après 2022. On est en 2024. Pourquoi ce n'est pas intervenu en 2022 ?

Imène SOUID

Parce qu'on n'avait pas l'étude. Je vous rappelle qu'il y a un travail qui a été mené en lien avec les services fiscaux qui nous a permis d'identifier cette possibilité et c'est suite à ce travail qui a été mené, et je félicite les services financiers encore une fois qui ont mené ce travail et qui ont trouvé cette possibilité et donc veillent maintenant à ce que cela soit mis en place.

Philippe BOURIACHI

Dans ce cas-là, nous, évidemment, on va voter pour. Et puis, de toute façon, il faut l'apurer. Mais est-ce qu'on ne risque pas un droit d'opposabilité puisque nous intervenons 2 ans après le délai prescriptible ?

Imène SOUID

A priori, non. D'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Nicole DURU BERREBI et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-4. Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour la Construction de 30 logements collectifs VEFA Lot 1 rue du Bas Marin Place de Longboy – Contrat n° 158881.

Imène SOUID

Concernant les rapports suivants, je vous propose de faire un groupé, puisque ce sont trois rapports : les 5-4, 5-5 et 5-6, qui sont des garanties d'emprunt consenties à Valophis pour la construction de 30 logements sociaux rue du Bas-Marin, avec en contrepartie la mise à disposition d'un contingent de 6 logements (1^{er} rapport), la construction de 31 logements sociaux rue de la Victoire, ZAC des Carrières, avec la mise à disposition de six logements à la collectivité, là aussi (2^{ème} rapport), et la construction de 35 logements en locatif intermédiaire rue Foch, avec là la mise à disposition d'un contingent de 7 logements pour la collectivité (3^{ème} et dernier rapport). Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Je voudrais savoir : on peut aller jusqu'à combien, avec nos ressources ?

Imène SOUID

Il y a des règles cadrées là-dessus mais je ne peux pas vous les donner précisément. On pourra vous les apporter. Sur le total, aujourd'hui, nous en sommes à 133 048 525. Avec, bien sûr, à chaque fois, des logements mis à disposition de la collectivité en contrepartie.

Brahim MESSACI

Est-ce qu'on a, à Orly, un plan ? Imaginons que le pire se produise. On va me dire qu'en 50 ans, ça ne s'est pas produit. Mais imaginons que ça se produise, on a 140 millions à verser aux créanciers. C'est quoi le plan ?

Imène SOUID

C'est Valophis Habitat. Je vous rappelle que c'est un office HLM public.

Brahim MESSACI

Oui, mais imaginons le pire.

Imène SOUID

Il y a quand même des dispositifs qui sécurisent là-dessus et qui veilleront à ce que l'État veille à ce moment-là et réponde aussi aux problématiques.

Brahim MESSACI

Mais là c'est nous qui avons la garantie.

Imène SOUID

Oui, c'est nous qui portons la garantie. Cet organisme est un organisme départemental subventionné par les différents dispositifs, dont l'État, entre autres, plus le Département et différentes subventions. Donc, là, tout le monde serait un petit peu en difficulté, je pense que sinon, il n'y aurait plus aucune construction sur l'ensemble du territoire français. Parce que sinon, personne ne pourrait construire s'il n'y avait pas ces garanties d'emprunt comme vous pouvez l'imaginer. Mais je ne pense pas que l'État trouvera ou laissera faire si cela devait se réaliser. Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Est-ce que vous savez pour quel niveau de loyer exactement ces logements sociaux ?

Imène SOUID

Le loyer qui est mis en œuvre par les différents dispositifs dans le cadre de ce qui existe et qui est signé par les différents organismes. Je vous le rappelle, vous les connaissez tout aussi bien que nous. D'autres demandes ?
Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

On est sur la 5-4, 5-5, 5-6 ?

Imène SOUID

Oui, sur les garanties d'emprunt.

Philippe BOURIACHI

Nous, nous voterons pour. Pour une raison très simple, c'est que nous respectons la loi. En vérité, elle ne nous oblige pas à être garants d'emprunt. Par contre, si nous voulons les 20 % de quotas réservés à la municipalité, nous n'avons pas d'autres alternatives et donc, pour pouvoir avoir la main et décider de les flécher sur des Orlysiens en situation difficile, par conséquent, nous ne doutons pas de la garantie financière de Valophis. De toute façon, il y aura toujours des locataires pour payer visiblement. Il y a une clause d'assurance.

Imène SOUID

Merci. Je vous propose donc de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-5. Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour l'acquisition de 31 logements collectifs en VEFA, Lot 2 rue 102 rue de la Victoire – Zac des Carrières – Contrat n°158805.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-6 Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour l'opération de construction de 35 Logements locatifs LLI, sise 4/12 Rue FOCH à Orly – Contrat n° 158372.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-7. Modification du tableau des effectifs.

Imène SOUID

Monsieur RADJOUH.

Farid RAJOUH

Bonsoir. Il s'agit, comme c'est le cas pour chaque Conseil municipal, d'acter le principe de la modification du tableau des effectifs. Là, elle porte pour l'essentiel sur deux aspects : changement de temps de travail pour un psychologue qui passe de 33 heures à 29 heures ; et le recrutement nécessitant transformation des postes existants. Il s'agit d'un agent de production de la cuisine centrale. On supprime le grade d'adjoint technique principal de première classe au profit de la création d'un grade d'adjoint technique. Et une ATSEM gestionnaire administratif, pôle culture enfance famille : suppression d'un grade d'adjoint administratif au profit d'une création de grade d'ATSEM principal de deuxième classe. Vous avez le tableau qui prend acte justement de ces modifications.

Imène SOUID

Des demandes d'intervention ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-8. Adoption du tableau des emplois valant délibération de création des emplois.

Imène SOUID

Toujours Monsieur RAJOUH.

Farid RAJOUH

Il s'agit de l'adoption du tableau des emplois valant délibération de création des emplois de la commune. Ce tableau soumis à délibération constitue une obligation pour l'ensemble des collectivités territoriales. Ledit tableau autorise l'engagement des dépenses afférentes au personnel par le trésor public. Ce tableau offre aussi un précis des emplois et permet, dans le cadre de la gestion des ressources, de faciliter la maîtrise des charges de personnel. Parallèlement, il donne à voir l'organisation factuelle de l'activité de la collectivité. Le Conseil est invité à délibérer afin d'adopter le tableau des emplois, valant délibération de création des emplois, tel qu'il vous est présenté.

Imène SOUID

Merci, Monsieur RAJOUH. Des demandes d'intervention ? Madame DURU

BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Adoption de tableau des emplois valant délibération de création des emplois.
Qu'est-ce que ça veut dire ?

Farid RAJOUH

Chaque emploi ne peut pas faire l'objet d'une délibération. En l'occurrence, c'est le récapitulatif exhaustif des emplois qui ont fait l'objet de délibérations. Et ce qui est important, c'est surtout que cette liste doit nécessairement exister pour l'ensemble de la commune, pour permettre au trésorier-payeur général d'acter le paiement des salaires des agents.

Imène SOUID

Des demandes d'intervention supplémentaires ? Monsieur BOURAICHI.

Philippe BOURIACHI

Merci Farid pour ces précisions. On a du mal à comprendre que le référent famille soit en cadre A. On a du mal à comprendre que le référent séjour VVL soit un emploi à temps plein pour les séjours qui sont proposés, je suppose, pendant les vacances. Avoir un temps plein pour référents pour les vacances, c'est assez surprenant, mais dont acte. On voit pour le pôle culture, enfance, famille : Directeur général adjoint, emploi fonctionnel. Pour ces différentes interrogations, nous, nous ne prendrons pas part au vote, parce que nous n'avons pas les éléments nécessaires, sauf si vous arrivez à nous donner maintenant les éléments qui nous permettront de changer notre vote.

Imène SOUID

Pour le poste pour les séjours, je vous rappelle qu'il y a les séjours transplantés. Les classes transplantées qui sont faites toute l'année, c'est un poste à plein temps qui est en lien avec l'Éducation nationale aussi, tout au long de l'année, pour travailler en dehors des séjours vacances et de la période des vacances scolaires. Ensuite, vous parliez du poste référent famille, catégorie A. C'est imposé par la CAF, c'est une réglementation. Cet intitulé correspond à un poste de catégorie A et en plus, il doit, je pense, être financé, c'est pour ça qu'on nous impose cette labellisation. Et la troisième, c'est un DGA, donc, comme tous les DGA, ce sont des emplois fonctionnels. Vous avez les trois réponses à vos trois questions. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Une petite question sur la fin du document, il y a contrat de projet : je n'ai pas bien compris le contrat de projet.

Imène SOUID

C'est la réforme qui a été mise en place en 2019, qui permet de créer dans le cadre de la fonction publique des contrats projets qui peuvent aller jusqu'à 6 ans. C'est une possibilité qui avait été ouverte aux collectivités de pouvoir créer ce type de contrat.

Brahim MESSACI

Ce sont des contrats de 3 ans renouvelables, une fois ?

Imène SOUID

C'est ça. Madame HERLIN.

Marilyne HERLIN

Monsieur MESSACI, le contrat peut être renouvelé une fois, du moins deux fois 3 ans, soit on peut proposer une cédésation s'il n'a pas passé le concours et qu'il n'est pas lauréat de concours ou s'il fait le choix de ne pas renouveler son contrat. De toute façon, au bout de 6 ans, on ne peut plus.

Imène SOUID

Il y a une spécificité sur ces contrats de 6 ans projet, c'est quelque chose qui s'est rajouté en plus de ce que vient de vous indiquer Madame HERLIN, qui est sur un projet. Vous avez un projet spécifique qui est sur 3 ans ou 6 ans, et donc vous pouvez embaucher pour la création et la mise en œuvre de ce projet spécifiquement. C'est cette liberté qui a été donnée aux collectivités dans le cadre de la loi de la fonction publique de 2019. Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Je note qu'il n'y a toujours pas les totaux. Ça c'est drôle. Parce que c'est sur les totaux qu'il y avait des problèmes.

Imène SOUID

On ne veut pas se faire attraper deux fois [*rires*]. Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-1 Retrait de la délibération n°D-URB-2024/353 portant sur ZAC Aurore - Déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 477 et AE 250.

Imène SOUID

Monsieur Jean-François CHAZOTTES.

Jean-François CHAZOTTES

Ce rapport porte sur le retrait d'une délibération. La délibération que nous avons adoptée le 6 juin 2024 concernant le déclassement de certaines parcelles de la ZAC Aurore ayant fait l'objet d'un recours de la part d'un habitant d'Orly, particulièrement zélé. Pour éviter un long contentieux et un résultat incertain, le Conseil est invité à procéder au retrait de cette délibération et prendre une nouvelle délibération afin de pouvoir lancer une nouvelle procédure de déclassement par enquête publique.

Imène SOUID

Merci de votre intervention. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Monsieur CHAZOTTES, avec tout le respect que je vous dois et l'admiration, et vous savez que c'est sincère, vos propos ne sont pas dignes de l'envergure, du rayonnement que vous développez. Un habitant zélé. Premièrement, c'est un Orlysiens. Je vous demanderai de respecter tous les Orlysiens, même s'ils ne pensent pas comme nous. Deuxièmement, s'il est zélé, ne retirez pas la délibération et envoyez dans le placard. Là, si vous retirez la délibération, c'est que vous vous dites qu'il y a une coquille quelque part. C'est possible et ça arrive. Par conséquent, nous allons voter pour, pour vous accompagner et éviter des frais à la ville, bien évidemment. Merci beaucoup, Monsieur CHAZOTTES.

Imène SOUID

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Je pense que c'est surtout que cet habitant d'Orly était dans ses droits. Donc, le propos est effectivement déplacé, Monsieur CHAZOTTES, je trouve.

Imène SOUID

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

On avait prévenu quand même qu'il allait y avoir un problème sur cette délibération quand elle est passée, je me souviens, on avait un peu échangé. On n'aurait pas respecté l'intégralité des obligations qui nous étaient faites. Je vois quand même qu'on autorise Valophis à déposer son permis par anticipation. Qu'est-ce qu'on met en œuvre, là ? C'est quoi les durées qui nous séparent de l'autorisation de déclasser ? La durée qui nous sépare aujourd'hui de l'autorisation de déclasser, compte tenu du fait qu'on ait tenu

compte de ce qui nous a été avancé ?

Imène SOUID

Monsieur CHAZOTTES.

Jean-François CHAZOTTES

On repart pour une enquête publique. Ça va nous prendre 2 ou 3 mois.

Brahim MESSACI

Il y avait uniquement l'enquête publique ?

Imène SOUID

Oui.

Brahim MESSACI

D'accord. Il n'y avait pas une question de durée par rapport...

Imène SOUID

Non, c'était la publication. En fait, on n'avait pas affiché assez longtemps. Il fallait l'afficher 15 jours, on avait affiché 13 jours. C'est l'un des griefs. Et c'est pour ça qu'on a préféré retirer, pour ne pas se retrouver bloqué pour ce sujet-là.

Brahim MESSACI

Merci.

Imène SOUID

Je pense que la notion de zèle était par rapport à cette notion-là de 2 jours. C'est pour ça que Monsieur CHAZOTTES s'est permis cela. Je propose de passer au vote.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-2. ZAC Aurore – Acquisition des parcelles AE 250 et AE 477A par VALOPHIS sous condition de désaffectation et déclassement par enquête publique desdites parcelles.

Imène SOUID

Monsieur CHAZOTTES.

Jean-François CHAZOTTES

Le rapport porte sur l'acquisition par Valophis de deux parcelles de terrain situées dans l'emprise de la ZAC Aurore. La ZAC, qui doit à terme accueillir

217 logements, dont 67 en logements sociaux et 150 en accession sociale. Pour permettre cette cession au profit de Valophis, la ville doit préalablement désaffecter et déclasser les deux parcelles concernées. Le Conseil municipal est donc invité à autoriser la désaffectation des parcelles AE 477A et AE 250, pour une superficie de 15 985 m² ; autoriser le lancement de l'enquête publique, le déclassement desdites parcelles ; autoriser leur cession à Valophis pour un montant de 1 647 200 € ; autoriser Valophis par anticipation à déposer tout dossier d'autorisation d'urbanisme ; et donner mandat à Madame la Maire pour effectuer toutes les formalités et signer les documents qui s'y rapportent.

Imène SOUID

Merci, Monsieur CHAZOTTES. Des demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Excusez-moi, Monsieur CHAZOTTES. Vous avez dit : vente, 1 200 000 euros, pour quelle superficie déjà ? 15 000 ? Donc on est à moins de 100 euros du mètre carré ?

Imène SOUID

On a une superficie totale de 15 985 m².

Philippe BOURIACHI

D'accord. Et on vend pour 1,2 million.

Imène SOUID

On vend à 1 647 200 euros.

Philippe BOURIACHI

Donc on est à...

Imène SOUID

A peu près 103 euros du mètre carré.

Philippe BOURIACHI

Chers collègues du Conseil municipal, on a un souci. Le souci, il est économique et je suis persuadé que vous voulez faire gagner et économiser de l'argent aux Orlysiens. On le vend (on va arrondir) à 103 euros du mètre carré, alors qu'on a vendu à Valophis, juste à côté, une parcelle qui elle-même l'a vendue à une association pour 120 euros du mètre carré, il y a quelque temps. Donc pourquoi on va vendre moins cher que Valophis qui vend la superficie qu'il a achetée juste à côté à une association. Pourquoi on ne le vend pas ne serait-ce qu'à 120 euros du mètre carré ?

Imène SOUID

Estimation des Domaines.

Philippe BOURIACHI

L'estimation des Domaines, ça tombe très bien, Madame SOUID, que vous en parliez. Vous savez à quelle période elle a fait l'estimation ?

Imène SOUID

Vous en avez une nouvelle qui a été réalisée dans le rapport aujourd'hui.

Philippe BOURIACHI

L'estimation des Domaines, c'est une estimation. Je suis en train de vous dire qu'ils ont vendu une parcelle, et vous le savez mieux que personne puisque vous avez visiblement très bien suivi le dossier, à 120 euros du mètre carré. Il y a trois parcelles. Une qui a été vendue à Valophis, qui a signé le même jour. Il l'achète à 100 euros du mètre carré, il la vend à 120 euros à une association pour construire le projet dont on a parlé précédemment. Et nous, quelques mois après, quasiment un an après, on vend les deux parcelles qui sont à côté à 103 euros du mètre carré. Enfin, est-ce que la valeur des biens immobiliers est descendue ? D'autant plus qu'on construit des logements, on est bien d'accord, à 300 mètres d'un tramway. Vendons-le au minimum à 120 euros du mètre carré.

Imène SOUID

Mais ce n'est pas possible.

Philippe BOURIACHI

Mais bien sûr que si.

Imène SOUID

La réglementation l'interdit. L'évaluation des Domaines nous dit que c'est un maximum. Nous avons une marge de 10 % en plus ou en moins. Mais on ne peut pas dépasser. Je vous rappelle qu'il y a eu un accord qui a été signé avec Valophis à un instant T. On a renégocié ce qu'on a pu pour, justement, grâce à la réévaluation des Domaines, pouvoir avoir un peu plus. Mais il y a des limites. Et donc la loi qui s'applique aux collectivités n'est pas tout à fait la même pour Valophis, qui peut avoir des marges de manœuvre un peu différentes.

Philippe BOURIACHI

Madame SOUID, nous venons d'annuler une délibération. Donc, ce qui a été fait avant est caduc, de fait.

Imène SOUID

C'est la convention.

Philippe BOURIACHI

Mais la convention, elle stipule quelque chose de bien donné. Cette chose évolue.

Imène SOUID

Et donc, nous avons évolué.

Philippe BOURIACHI

Oui, 3 euros. Et on perd 13 euros.

Imène SOUID

Mais c'est ce qu'on avait le droit de pouvoir faire.

Philippe BOURIACHI

Mais non, parce que vous m'avez dit, c'est 10 %.

Imène SOUID

Maximum.

Philippe BOURIACHI

Maximum. S'il évalue à 103 euros du mètre carré, 10 % de 103 euros.

Imène SOUID

Non

Philippe BOURIACHI

Donc on est à 10,30. Donc, on serait à 113,30 du mètre carré. Mais si, c'est des maths. Demandez au Directeur financier.

Imène SOUID

C'est un accord qui a été signé. Il y a une négociation qui est faite. C'est ce qui a été validé par l'ensemble des partenaires. Et c'est ce sur quoi nous vous proposons de voter ce soir. Vous aviez déjà évoqué tout cela auparavant. Vous réitérez de nouveau. Nous ne serons jamais d'accord sur cette situation.

Philippe BOURIACHI

Mais bien sûr que l'on ne sera pas d'accord.

Imène SOUID

Je vous ai répondu que nous avons revu, grâce aux Domaines, et nous

avons réévalué. On a gagné, on a fait un gain de 48 700 euros sur cette vente, grâce à cette réévaluation des Domaines. Mais par contre, parfois, il faut trouver des compromis pour que les choses aboutissent. Nous sommes là aussi pour que ces logements se construisent.

Philippe BOURIACHI

Madame, je n'ai pas de problème à ce qu'ils construisent des logements.

Imène SOUID

On ne sera pas d'accord. Vous voulez plus ? On ne pourra pas avoir plus. Terminé.

Philippe BOURIACHI

Non, laissez-moi finir. Madame SOUID, nous avons payé, les contribuables orlysiens, sur emprunt en plus, 2 millions d'euros pour l'enfouissement des lignes électriques. Parce que s'il n'y avait pas eu l'enfouissement des lignes électriques, il ne peut pas y avoir de construction. Le terrain, en gros, on le vend à 2 millions. L'enfouissement, ça nous a coûté 2 millions. Plus les intérêts. C'est-à-dire qu'on est même perdant. Il n'y a aucune ville en France, Madame SOUID, qui perd de l'argent sur un foncier à 300 mètres d'un tramway, à 30 minutes porte-à-porte de Paris. Deuxièmement, nous avons vendu un terrain à 100 euros du mètre carré à Valophis qui le vend à 120 euros du mètre carré.

Imène SOUID

Comme je vous l'ai expliqué, la réglementation n'est pas la même pour Valophis que pour les collectivités territoriales. Je vous ai parlé de la règle, des Domaines. Ça sera ma réponse et la seule que vous aurez. Donc, nous passons à autre chose.

Philippe BOURIACHI

Je vous ai lu l'article de loi. Je suis juste en train de vous dire qu'en 2009, votre majorité a créé la SCICV du marché. Vous avez peut-être oublié ce que c'est.

Imène SOUID

Non, mais 2009 ! Il y a des choses qui évoluent depuis quand même. Il y a des choses qui ont évolué et la réglementation qui a évolué.

Philippe BOURIACHI

Visiblement, vous n'avez pas suivi le dossier.

Imène SOUID

En 2009, je ne pense pas. Je suis désolée, mais non, je ne pense pas.

Philippe BOURIACHI

Mais si vous étiez dans la majorité municipale.

Imène SOUID

Oui, mais peut-être pas suivi ce dossier spécifiquement.

Philippe BOURIACHI

Il a été passé au Conseil municipal. Je suis en train de vous dire que la SCICV du marché, qu'est-ce que c'était ? C'était une société civile immobilière de construction-vente, d'accord ? Pourquoi on ne fait pas une SCICV qu'on appellerait La coulée verte et qu'on soit directement le constructeur principal ? Et là, à ce moment-là, je veux bien que vous le vendiez à notre propre SCI à 50 euros du mètre carré. D'accord ? On n'a pas le droit à moins de 10 %, mais ça, on peut le faire. Et là, la plus-value, ce n'est pas Valophis qui l'empêche. Vous l'avez fait, Madame SOUID, je ne l'invente pas. Et d'ailleurs, vous avez transféré le dossier à Pierre Val pour qu'il finalise le dossier. Donc, on est dans un truc un petit peu complexe et un petit peu bizarroïde. Je suis en train de vous dire que les Orlysiens perdent de l'argent sur ce coup-là et votre intérêt, c'est de le vendre.

Imène SOUID

Entre l'ancienne et la nouvelle, on a gagné 48 700 euros, voici la réponse que je vous ai apportée et que je vous apporterai. Passons au vote.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, Nicole DURU BERREBI et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

3 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly

6-3. Approbation de l'adhésion de la ville d'Orly au réseau de « centre-ville en mouvement ».

Imène SOUID

Madame Sana EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

Ce rapport concerne l'approbation à l'adhésion de la ville au réseau centre-ville en mouvement. C'est une association d'élus et de parlementaires qui est attachée à la redynamisation et au renouveau des centres-villes. L'association favorise les échanges et les bonnes pratiques entre les collectivités dans des domaines transversaux pour les centres-villes : tout ce qui est commerce, artisanat, culture, logistique urbaine, mobilité,

urbanisme, piétonnisation et développement durable. C'est une association à laquelle on contribue pour être membre de 1 000 euros annuels, sachant que nous adhérons à partir de septembre 2024 : la somme demandée est donc de 250 euros.

Imène SOUID

Merci, Madame EL AMRANI. Des demandes d'intervention ? Madame DURU BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Ça m'intrigue parce que ce n'est pas une association puisqu'elle a un numéro de SIRET. Donc, les ressources ne peuvent pas être que commerciales ; ainsi pas de subventions, mais paiement par la ville.

Imène SOUID

Même une association a un numéro de SIRET. Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ce qui est compliqué, avec cette association et la ville, c'est que finalement, on ne comprend pas bien, à part le fait que ce soit du réseau, de l'échange de pratiques, quel est le bilan, c'est-à-dire à quoi il se raccroche, ce réseau des centres-villes en mouvement ? Sur quelle initiative ? C'est compliqué de voter, car il manque ce qu'ils font. Ce qu'on peut noter, c'est qu'il y a 75 % de l'adhésion qui est pris en charge. Je n'ai pas compris par qui. C'est une réduction ?

Imène SOUID

C'est une réduction qui a été faite.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Il n'y a personne qui paye ces 75 % ?

Imène SOUID

Non, il n'y a personne. Comme on adhère.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

D'accord. Et c'est une réduction parce que c'est une nouvelle adhésion ?

Imène SOUID

Ce n'est pas une année pleine. C'est pour ça.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

D'accord. Mais du coup, comme il n'y a pas de bilan, c'est un peu compliqué de savoir à quoi ça va vous servir. Après, c'est quand même compliqué,

d'autant que cette année encore, on va avoir cinq dimanches pleins d'ouverts tout le mois de décembre, au moment où les commerçants et les forains pouvaient avoir un peu plus d'activité commerciale.

Imène SOUID

Ça va venir.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

On les casse au mauvais moment. Enfin, au bon moment pour Leclerc, mais au mauvais moment pour eux. Ma question, c'est de savoir quel est le bilan de ce réseau, où on peut le trouver ? Et puis, j'étais assez intriguée par le fait que les fondateurs ne payent pas leurs cotisations. C'est la première fois que je vois ça. Je trouve ça un peu bizarre. Parce que même quand on est fondateur, il doit y avoir une équité entre les adhérents, y compris ceux qui sont dans les conseils d'administration. Donc, comment on peut avoir leur bilan, en savoir un peu plus ?

Imène SOUID

Alors, juste sur la question des membres fondateurs, je vous invite à prendre attache auprès de la métropole du Grand-Paris et à leur poser directement la question. Ils pourront peut-être vous apporter la réponse. Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

C'est une association qui a quand même été créée en 2006, qui a quand même 100 villes adhérentes, à peu près. Il y a un site Web avec lesquelles toutes les activités peuvent être amenées. Ce sont des villes complètement différentes, éclectiques, avec peut-être pas la même problématique que la ville d'Orly, mais ça permettait en tout cas de nous appuyer sur une ingénierie qu'on n'avait pas, d'avoir peut-être des bonnes idées, un réseau qui est très important aussi à avoir quand on essaye de redynamiser un centre-ville, sachant qu'on n'a pas un réel centre-ville, avec un Leclerc qui a une place qui est très importante sur la ville. Le but, c'est qu'on essaye de redynamiser. On a adhéré au mois de juin, en tout cas, on a été membre grâce à la métropole du Grand Paris qui, eux, financent par contre des actions bien précises. Je l'avais présenté au dernier Conseil du mois de juin, avec des actions bien précises sur le soutien à une acquisition d'un local pour nous permettre de redynamiser nos marchés forains. Maintenant, ça va être notre première année d'adhésion. Si on n'en est pas satisfait, on se retire. Il n'y a aucun engagement de durée. C'est un test, tout simplement.

Imène SOUID

Merci, Madame EL AMRANI. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci de ces précisions, Sana. Si on a bien compris, on adhère à une association qui va nous permettre éventuellement de nous accompagner, parce qu'il y a un lot d'experts, et surtout de pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience. Là-dessus, nous saluons cette initiative. J'ai une question, c'est qui va siéger de chez nous ? Parce que ce n'est pas précisé dans le rapport. Et, deuxième question : est-ce que les gens qui siègent ont ce qu'on appelle des indemnités de déplacement, des jetons de présence ou autre ? Parce que ça, ce n'est pas précisé non plus. Merci.

Sana EL AMRANI

Déjà, je pense que ce sera moi en tout cas. Maintenant, je ne suis pas sûr que c'est un principe de siège. Il y a un Conseil, il y a une réunion. On y participe en tant que bénévole, à l'écoute des bonnes pratiques, des échanges. Il y a des réussites sur d'autres villes. Pourquoi pas ? C'est vraiment la généralité qui fera qu'on en prendra une expérience.

Imène SOUID

Pas d'autres demandes d'intervention. Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-4. Approbation du règlement du jeu concours « Décoration des vitrines » 2024.

Imène SOUID

Là encore, Madame EL AMRANI.

Sana EL AMRANI

C'est une animation qu'on a créée déjà depuis quelques années et qui a remporté, en tout cas l'année dernière, un fort succès avec 15 participants au niveau des commerces. C'est peu, beaucoup ne souhaitent pas y participer, mais on a énormément de votants et qui peuvent permettre de bénéficier de ces bons d'achat. On a écouté toutes vos remarques sur les vitrines, sur la composition, sur le principe d'écoresponsable et de développement durable. On a aussi un financement qui est fait de la métropole maintenant, depuis qu'on a adhéré, en tout cas on a eu cet accord de dynamiser nos actions commerciales. On essaye de le développer au maximum et d'aller toujours vers nos commerçants pour avoir plus de participants comme chaque année.

Imène SOUID

Merci Madame EL AMRANI. Madame DURU BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Quels sont les membres du Conseil municipal qui sont jurys, s'il vous plaît ?

Imène SOUID

C'est dans la convention.

Sana EL AMRANI

C'est dans les statuts. C'est donc moi, les membres des conseils de quartier, les trois adjoints de quartier. Et puis, après, on a le Conseil de la culture, le Conseil des seniors. On essaie à chaque fois d'avoir le Conseil des enfants aussi. On essaie d'être avec des heures convenables, qu'ils puissent être présents.

Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Merci infiniment, effectivement, tout ce qui peut permettre de créer de la beauté et le développement artistique doit être soutenu ou encouragé et nous vous remercions pour la reconduction de cette initiative. Je retiens une chose. Sana, tu nous as dit que vous avez écouté nos conseils et nos suggestions. Visiblement, il y en a une qui a été oubliée, mais ça arrive, il y a toujours des coquilles. C'est que nous avons demandé s'il y avait des volontaires dans la minorité municipale qui puissent faire partie du jury, car nous sommes une assemblée représentative de notre population orlysiennne et donc, à ce titre, dans l'esprit de républicanisme qui nous anime tous et toutes, ça serait juste extraordinaire, même si de temps en temps, ceux-ci peuvent être oubliés. Deuxième point. On voit que l'impression des bulletins de vote, des affiches et flyers aura un montant de 1 300 euros. Est-ce qu'on peut le faire faire par la reproduction municipale ? Nous savons que nous avons un atelier imprimerie qui peut faire ce genre de travail.

Imène SOUID

C'est la valorisation.

Philippe BOURIACHI

D'accord, très bien. Merci. Et pour le jury ?

Imène SOUID

Pour le jury ? On a entendu, on verra.

Philippe BOURIACHI

Merci.

Imène SOUID

Déjà, en tant que citoyen orlyzien, pas de souci.

Philippe BOURIACHI

Oui.

Imène SOUID

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Non ? Donc, je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

7-1. Répartition de la subvention allouée aux associations sportives de la commune par le département du Val-de-Marne

Imène SOUID

Ce rapport concerne la répartition de la subvention allouée aux associations sportives de la commune par le département du Val-de-Marne. Le Département poursuit le dispositif de subventions de 40 centimes par habitant pour le soutien des clubs et associations locales sportives. Il souhaite attribuer une enveloppe de 9 862,80 euros à la ville d'Orly. Il est proposé de répartir cette somme de la manière suivante : Sport Orly, 1 100 euros ; La Sablière City Forme Box, 900 euros ; pour Orly Moutain [?], 1 100 euros ; Quartier dans le monde, 1 100 euros ; Aqua Club Plongée, 900 euros ; Athlétique Club Orly Football, 1 250 euros ; Arc en ciel Taekwondo, 1 200 euros ; l'Avenir Sportif d'Orly, 2 412 euros. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer en vue de valider cette répartition. Je rappelle que toute personne membre du Bureau de l'une des associations ne peut prendre part au débat ni au vote. Monsieur RADJOUH ayant le pouvoir de Monsieur KERMANI, ne pourra pas prendre part au vote par rapport à Monsieur KERMANI. Des questions ? Madame DURU BERREBI.

Nicole DURU BERREBI

Je souhaiterais savoir la répartition entre filles et garçons dans les clubs, dans les associations.

Imène SOUID

Aucune idée. Mais on pourra regarder, voir si on peut avoir les éléments de réponse là-dessus.

Nicole DURU BERREBI

Je veux bien, s'il vous plaît.

Imène SOUID

Je vous en prie. D'autres demandes ? Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

C'est dommage. Votre réponse, elle m'interpelle. C'est une valeur, ça. Et ça devrait être mis, par exemple, dans les critères d'attribution, quel que soit le sport. Il faut que ça soit un critère. Être impliqué tout au long de l'année et plus particulièrement sur les événements tels que les rendez-vous des sports dans les quartiers, les festivités estivales, l'engagement et la mobilisation de ces bénévoles autour des Jeux olympiques et paralympiques. Est-ce que ce sont des critères qui sont liés juste à l'année 2024 et vous les changez chaque année ? Il y avait quand même un critère, alors, évidemment, le critère genre qui devrait apparaître, mais on pourrait aussi mettre un critère intergénérationnel. On pourrait mettre un critère sérieux, avec des bilans sérieux des associations et de leurs statuts, du suivi de leurs statuts. Là, il suffit qu'ils viennent participer à un événement mais on ne vérifie pas s'ils ont leurs statuts à jour, etc., si tout fonctionne. Ce n'est pas un critère à Orly, ce critère-là. Sur le fond, évidemment, c'est très bien que ces associations reçoivent ces subventions, mais je trouve que c'est vraiment trop évasif. C'est quand même normalement des subventions qui sont données chaque année. C'est la première fois ?

Imène SOUID

C'est le Département.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ce n'est pas la première fois ?

Imène SOUID

Non, ce n'est pas la première fois. Est-ce que l'année prochaine, on l'aura ?

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Mais est-ce que ça tourne, ou est-ce que c'est toujours les mêmes associations qui perçoivent ces subventions ?

Imène SOUID

Oui, je pense que ça tourne également. Je n'ai pas exactement la liste qui a été attribuée l'année dernière, mais c'est passé au Conseil municipal. Alors, peut-être qu'il y en a qui sont récurrentes ou qui l'ont eu à plusieurs reprises. Je pense, par exemple, à l'ASO, l'Avenir Sportif d'Orly, qui est l'une

des plus grosses associations de la ville. Je pense qu'elle peut en bénéficier assez régulièrement, en tout cas depuis ces dernières années. Sur la question des critères, j'entends et je pense que oui, ça pourrait être intéressant de travailler un peu plus sur ces sujets-là et les prendre en compte pour les prochaines attributions, ainsi que la question du genre et la question intergénérationnelle. On regardera ça pour les prochaines attributions, en espérant que le Département ne le supprime pas, ce qui peut aussi être malheureusement un des scénarios pour le budget 2025. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Une demande d'intervention et quelques précisions complémentaires, Madame SOUID. Ce sont les mêmes associations qui font la demande, c'est-à-dire que si vous ne faites pas la demande, vous ne l'avez pas automatiquement. Malheureusement, il n'y a plus la journée des solidarités qui permettait aux associations lorsqu'elles tenaient un stand ou lorsqu'elles se représentaient, dans différents points, de pouvoir toucher 200 euros à chaque fois qu'elles le faisaient. Je ne peux pas prendre part au vote car je fais partie d'un bureau de l'association City Forme Box. Ma question : est-ce que vous, vous pouvez participer alors que vous êtes conseillère départementale ? J'ai un doute là-dessus.

Imène SOUID

Je pense que oui, puisque ça passera en commission départementale, en commission permanente, et je serai amenée à voter également comme l'ensemble des conseillers départementaux pour leur collectivité respective également. Mais on vérifiera par acquit de conscience. D'autres demandes d'intervention ? Non ? Nous proposons de passer au vote.

Adopté à l'unanimité

Hamide KERMANI et Philippe BOURIACHI ne prennent pas part au vote.

8-1. Approbation de la charte de fonctionnement du Conseil de la Vie Associative Orlytienne (CVAO).

Imène SOUID

Ce rapport concerne l'approbation de la charte de fonctionnement du Conseil de la vie associative orlytienne (CVAO). Lors de la réunion plénière des associations du 28 mars 2024, une nouvelle charte de fonctionnement a été présentée et amendée par les participants. Cette charte décrit le fonctionnement du CVAO, avec notamment le rôle et les objectifs du CVAO, la composition, les thématiques de travail. Quatre thématiques de travail ont été définies par les associations : la communication entre associations

et avec la ville, les moyens de soutien aux associations pour la ville, les propositions d'action menées par les associations, et la participation des associations aux grands événements. Les associations se sont réparties par thématique pour travailler au sein de groupes de travail qui se réuniront trois à quatre fois dans l'année. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer en vue d'approuver cette nouvelle charte de fonctionnement du CVAO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

On doit d'abord, dans le contexte de ce mandat, pointer le fait qu'il y avait eu une première organisation de ce CVAO, et qu'ensuite, il n'y a plus rien eu et que de nouveau, il y a quelque chose. Donc, pour ce mandat-ci, je pense que les associations ont été face à la municipalité dans de grands flous et avec pas mal de dysfonctionnements quand même. D'autant que le choix qu'a fait la municipalité de mettre la Maison des associations dans un bâtiment qui n'est pas prêt à recevoir et à travailler avec des associations, puisqu'il y a une salle de sous-sol qui ne peut pas être utilisée (il y a des gens qui se sont cassés la figure dans l'escalier), elle est mal insonorisée et que c'est une salle de danse qui fait lieu aussi de bureaux et de réunions. C'est assez compliqué, il n'y a pas de placard pour les associations. On a bien vu au fil du temps que finalement, les associations n'étaient pas valorisées comme elles devraient l'être, puisqu'aujourd'hui, il n'y a plus qu'une salle, la salle Marco Polo, et puis la Maison des associations pour permettre aux associations de se réunir. Ces associations ont été mises de côté. Pour ce qui est de cette charte, de fonctionnement, je ne vois pas d'amélioration. C'est toujours bien d'avoir une charte, mais on ne connaît pas les moyens. Il aurait fallu quand même qu'à un moment donné, il y ait quelque chose de significatif, notamment qu'on réponde vraiment à ce qui est revenu très fort des associations et qui revient depuis des années : la question des salles et la question de garder le fonctionnement avec le Centre culturel, puisque pour l'instant, on n'a pas trouvé mieux, et qu'il n'y a pas assez de salles pour les associations. Ça ne va pas résoudre ce problème. D'autre part, moi, je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous vous évertuez à parler de la Maison des associations et du citoyen. Je ne comprends pas pourquoi, à l'occasion du changement de la charte, du renouvellement de son vote, vous n'avez pas pensé à dire citoyen, citoyenne ou de la citoyenneté. Ça serait plus juste.

Imène SOUID

Mais il existe déjà l'espace citoyenneté.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ah non, il n'existe pas l'espace citoyenneté. Pour les associations ?

Imène SQUID

Les associations ont leur espace. La citoyenneté, ça fait partie de leur ADN, j'ai envie de dire, aux associations. En tout cas, à Orly ils l'ont démontré. Et vous avez un espace citoyenneté qui est dédié aussi pour un public qui peut ne pas être intéressé ou ne rentre pas aujourd'hui dans les associations, et qui est juste à côté de l'école Romain Rolland.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

On est bien d'accord. Mais pourquoi vous dites citoyen ? Et le genre ? Vous voyez, c'est encore un deuxième truc où à un moment donné, vous n'avez pas le réflexe.

Imène SQUID

Mais parce que c'est logique pour nous.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ah bon ?

Imène SQUID

Je ne vous le cache pas, je ne suis pas forcément pour l'écriture inclusive à chaque fois, partout.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

C'est bien dommage !

Imène SQUID

C'est un parti pris.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Je vois bien. Vous êtes un peu en retard, quand même.

Imène SQUID

Non, ce n'est pas forcément du retard. C'est juste un principe. Je pense qu'on a suffisamment démontré à la ville d'Orly, que les femmes ont autant leur place que les hommes à tous les postes, pour tous les niveaux, pour toutes les fonctions. Là-dessus, il n'y a pas de sujet.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Si, il y a un sujet parce que ce n'est pas si simple que ça.

Imène SQUID

Ce n'est pas faire juste belle image.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Je l'ai déjà dit, Madame SQUID.

Imène SQUID

On est bien d'accord. Ce n'est pas que ça qui fera la différence, malheureusement. Concernant les moyens, vous avez terminé ?

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Là, on est quand même sur quelque chose qui reprend le fond. Si on n'est pas dans une culture de l'inclusivité et du genre, on arrive à ce genre de choses. C'est-à-dire que vous ne comprenez pas de quoi je parle. Ça ne vous choque pas de dire la maison des associations et du citoyen. C'est juste ça que je relève. Mais ça peut s'améliorer, Madame SQUID.

Imène SQUID

Très bien.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Peut-être que si on peut amender, on peut peut-être changer si on est tous d'accord pour le fait de rentrer dans l'inclusivité homme-femme et de nommer à parité, on enlève « citoyen » et on met « Maison de la citoyenneté ».

Imène SQUID

Très bien. J'ai entendu.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ca ne changera pas, mais en même temps, on entendra qu'il y a des femmes.

Imène SQUID

Heureusement que, dans les associations, il y a quand même pas mal de femmes.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

D'autant qu'elles sont très représentées.

Imène SQUID

Tout à fait. Je ne pense pas qu'elles se sentent exclues.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Écoutez, Madame SQUID, ce que je veux pointer, c'est que ce titre-là, il n'est pas bon.

Imène SQUID

D'accord.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Comme on renouvelle, il faut trouver une autre façon de faire. Et l'équipement n'est pas bon non plus. Donc, moi, ce que j'aimerais, c'est entendre quelles sont les perspectives...

Imène SOUID

On est en train de travailler dessus.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

De donner des vrais outils aux associations pour se réunir, pour s'organiser et de manière un peu plus autonome. Parce qu'il y a plein de villes qui sont déjà passées à ça.

Imène SOUID

Très bien, merci. C'est aussi la thématique, je le rappelle, d'un des groupes de travail qui va devoir travailler sur cette question-là. Il y a des solutions qui sont à l'étude aujourd'hui par la collectivité pour trouver des espaces supplémentaires. Mais je ne peux pas, pour l'instant, m'avancer. Je préfère continuer à travailler sereinement avec les services pour apporter des réponses à ce sujet. Madame AVILES CORONA.

Maribel AVILES CORONA

Florence, moi, je crois que l'écriture inclusive, elle date depuis pas très longtemps. Si je me souviens bien, le projet de la Maison des associations et du citoyen date de 2016, peut-être 2017. Il a été inauguré en 2019, après la Covid, Je me demande si c'est peut-être ça. L'écriture inclusive est récente. C'est mon avis.

Imène SOUID

Ce n'est pas le sujet, on ne va pas revenir sur l'écriture inclusive. Madame AIT SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

C'est bien le problème. C'est très important ce qu'on est en train de dire. Si toi, tu penses que le combat pour obtenir l'écriture inclusive et la signification des femmes dans les représentations sociales, il est juste depuis 2019, ça veut dire que, d'une manière générale, vous partagez des valeurs qui ne sont pas d'actualité.

Imène SOUID

Je ne peux pas vous permettre de dire ça.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Ces valeurs-là, ça fait des années, et y compris dans l'éducation.

Imène SOUID

Sinon, vous n'auriez pas une maire.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

S'il vous plaît. Je n'ai pas beaucoup parlé ce soir. Je vais aller jusqu'au bout de mon propos.

Imène SOUID

Ce n'est pas en lien avec le rapport.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

C'est en lien avec les associations. C'est en lien avec la citoyenneté. En tout cas, ça ne peut pas être un argument de dire : « On n'était pas à la page en 2019, et on ne savait pas qu'il fallait le faire ». Ce n'est pas un argument recevable. Ça me choque quand même que tu trouves cet argument-là, parce qu'il me semblait que tu étais féministe, et que tu le connais, ce combat, Maribel.

Imène SOUID

Heureusement que le féminisme ne se fait pas seulement par les écrits.
Monsieur MESSACI.

Brahim MESSACI

Sur la première intervention de Florence, on partage en fait sur la question du CVAO et du rôle du CVAO. Il faut qu'on arrive à donner un petit peu plus de pouvoir aux assos, qu'on les laisse un peu contrôler ce qu'ils savent faire mieux que nous, puisqu'en fait, c'est du non lucratif, il y a des bureaux, il y a des décisions qui sont prises, il y a des choses avec des salariés pour beaucoup. Je rejoins ce qui a été dit aussi par rapport aux moyens. La salle des assos, ça ne suffit pas pour l'ambition de la ville d'Orly en termes de réunion, de production de services aux habitants, entre les habitants. La question de la boîte aux lettres : avant, au Centre culturel, on avait vraiment cette chance d'avoir une boîte aux lettres pour toutes les assos et les petites associations. Il y avait le placard, ce sont des choses anodines, mais pour une association qui est une petite association, se dire qu'il y a un service de la ville qui appelle pour dire : « Bon, là, ça fait quand même un mois, vous n'avez pas récupéré votre courrier », ça aide.

Imène SOUID

Mais c'est toujours le cas à la Maison des associations. Chaque association a son casier, pour toutes celles qui le souhaitent.

Brahim MESSACI

Je suis aussi président d'association, on m'a dit qu'on ne pouvait plus recevoir notre courrier au Centre culturel.

Imène SOUID

Non, à la Maison des associations.

Brahim MESSACI

La question du Centre culturel et de la place qu'il y avait, c'étaient les salles disponibles pour se réunir et échanger. Il y en avait plusieurs, il y en avait toujours une de dispo. La question des casiers, il y avait des casiers qui étaient dispo, et la fameuse boîte aux lettres. C'est vrai qu'aujourd'hui, c'est un peu sous-dimensionné par rapport à l'ambition.

Imène SOUID

J'entends, on est en train de travailler. Je rappelle qu'on a installé un groupe de travail, justement, pour travailler sur leurs besoins, identifier ce qu'on peut éventuellement leur apporter, c'est en cours également. C'est un objectif que nous partageons, et je suis certaine que nous arriverons à trouver quelque chose d'intéressant et à évoluer dans ce sens. Je rappelle juste que le CVAO a été lancé à une période, c'était juste avant le Covid, et que ça a chuté suite au Covid, où tout s'est arrêté. Il ne faut pas oublier cet événement qui a eu des conséquences sur notre vie, et qui en a toujours, malheureusement. La dynamique de relance a été, je vous l'accorde, peut-être un peu longue, mais en tout cas, là, elle y est. Les gens ont envie. L'idée c'est d'accompagner et trouver des solutions. On est en train d'œuvrer pour et on va y arriver. Monsieur BOURIACHI.

Philippe BOURIACHI

Madame la maire, tout à l'heure, dans le rappel à la loi, il y avait aussi le droit d'amender et je vous demande, s'il vous plaît, dans votre bienveillance et respect démocratique, d'entendre la requête de Florence, qui est complètement légitime, c'est juste d'amender sur un mot, et elle a trouvé une définition très simple, c'est le changer le citoyen en citoyenneté, mais juste dans le rapport, pour l'instant.

Imène SOUID

Elle peut faire la proposition, et nous pouvons ne pas l'accepter.

Philippe BOURIACHI

Bien sûr, c'est soumis à vote.

Imène SOUID

Pour l'instant, je vous dis, ça serait changer tout le document.

Philippe BOURIACHI

Et bien moi, je fais la proposition de l'amendement de changer la proposition.

Imène SOUID

Vous faites la proposition et on vote.

Philippe BOURIACHI

Et c'est soumis à vote.

Imène SOUID

Cette proposition, en tout cas, moi, je ne la vote pas.

Philippe BOURIACHI

Nous demandons alors de rajouter au moins « citoyen et citoyenne ».

Imène SOUID

Non, parce qu'il faudrait le faire après sur l'ensemble des équipements. Il faudrait le faire sur l'ensemble des infrastructures. Sans compter la charge de travail que cela engendrerait pour l'ensemble des personnes et des personnels. Donc, vous avez fait votre proposition ; vous avez ma réponse.

Philippe BOURIACHI

D'accord. Vous avez votre réponse. Ça va être soumis à vote. Par contre, comme c'est une délibération, permettez-moi d'argumenter. Madame SOUID, au moment où on se parle, des femmes à travers le monde n'ont pas le droit de chanter, n'ont pas le droit de danser, n'ont pas le droit de conduire. Le combat de Florence, actuellement, il est plus que légitime. C'est le combat pour nos enfants et pour ma fille. Ce combat, si nous ne le commençons pas à un instant T dans l'histoire du monde, et ce sont les femmes qui l'ont mené en premier lieu. Les droits que vous avez aujourd'hui, c'est grâce à des femmes.

Madame SOUID, nous demandons, grâce à l'impulsion de Florence, que je trouve excellente, de pouvoir rajouter le mot citoyenne, voire même de le mettre avant le mot citoyen, car la place des femmes, c'est 55 % de la population mondiale.

Imène SOUID

Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

La question de l'histoire des associations dans cette ville, on peut quand même se dire que ce n'est pas le Covid qui a fait dégringoler les choses, c'est le choix politique d'avoir sorti les associations du Centre culturel. On peut quand même se le dire honnêtement.

Imène SOUID

Non, on ne le partage pas.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Vous ne pouvez pas tout réussir. Et pourquoi c'est important de reparler du Centre culturel ? C'est que le projet du Centre culturel, il était de mélanger tous les publics autour de la culture. Et c'était très politique et très citoyen, d'accord ? Donc, quand on veut, dans une Maison des associations, rajouter le terme ou les mots de ce qui se rattache au citoyen, à la citoyenne ou à la citoyenneté, ça *matche* avec les associations loi 1901. Votre argumentaire de dire que si on rajoutait ou si on modifiait avec ce travail ici, là, de délibération sur la charte du CVAO, ça détruirait toute la communication municipale. Peut-être. Mais progressivement, on pourrait changer le mot. Et donc, peut-être que sur le fronton de cette fausse Maison des associations, parce que c'est ça qui vous gêne, c'est parce que dessus, ça y est, il va falloir le refaire. Ça va coûter 200 balles de plus.

Imène SOUID

Si ça pouvait n'être que ça...

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

On pourrait simplement enlever « citoyen » et dire « Maison des associations », vous voyez, ça serait plus générique encore. Mais se couper de la citoyenneté, ça a une signification aussi politique. Voilà, c'est tout ce que je voulais vous dire.

Imène SOUID

Merci Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Donc, je regrette qu'au niveau de la démocratie, dans ce Conseil municipal, on ne puisse pas un jour se mettre d'accord sur des choses qui sont évidentes.

Imène SOUID

Très bien. Merci Madame AIT-SALAH. Madame BESNIET.

Nathalie BESNIET

On est parti d'un rapport sur les associations et la nouvelle charte de

fonctionnement avec des associations qui sont réunies, qui sont réparties dans différentes commissions, qui ont nommé les commissions pour que demain, ça puisse fonctionner. Je rappelle que le rapport, c'était là-dessus. Pourquoi la Maison des associations n'a peut-être pas fonctionné ? Je vous rappelle qu'à une époque, il y avait des associations orlysiennes avec des responsables d'associations bénévoles qui s'étaient fortement impliqués et qui, pour des raisons personnelles, retraite, etc., sont partis d'Orly. Si l'Orlysienne en est la preuve la plus probante, sur l'organisation de la course L'Orlysienne, issue d'une association orlytienne, qui l'a portée et que nous avons accompagnée et qui, depuis, perdure sur la ville d'Orly. Donc, je pense que le fonctionnement de la Maison des associations, même si j'entends le débat citoyenne/citoyen, si ce n'était que ça qui faisait que demain, toutes les associations pouvaient d'un seul élan, participer, faire fonctionner la ville mais on n'est pas dans un monde de Mickey, ça ne se résume pas à ça. Et « citoyen », c'est par rapport aux droits de l'Homme, universalité, etc. C'est pas du tout par rapport à la place des femmes. Ça a été dit, y compris dans les associations : les femmes, elles ont plus que leur place et elles sont plus que représentées parce qu'elles s'investissent beaucoup. Et sur le Centre culturel, l'accès à la culture, je suis complètement d'accord. Y compris les salles qui étaient données pour les associations, les salles de réunion, elles sont devenues des salles d'accès à la culture, la danse, les ateliers théâtre, etc. On a fait de nouvelles activités, il y a de nouvelles associations sportives, culturelles, au travers de la danse, qui ont eu besoin de salles. Alors oui, on en a donné. Et oui, elles sont au Centre culturel. Les salles de réunion, il en reste toujours. Mais c'est pour 10 personnes. On n'a jamais connu des salles de réunion au Centre culturel pour 300 personnes, à part d'utiliser la grande salle. Il ne faut pas tout mélanger. Après, qu'on accompagne un peu mieux les associations, qu'on fasse vivre cette Maison des associations y compris, c'est notre vœu le plus cher. Si on pouvait y arriver tous ensemble, ce serait bien. Si ça s'arrêtait simplement au fronton, avec un mot ou pas un autre, si c'était si facile que ça, je peux vous dire que, y compris 200 euros, voire 2 000, on le ferait ! Mais ce n'est pas que ça, il y a aussi l'investissement. Là, aujourd'hui, il y a des associations qui se sont dit : « On va se mettre autour d'une table, on va définir des objectifs et on va travailler à ça ». Eh bien, banco ! On y va et on va les accompagner. Le discours, ça ne suffit pas. Il faut au bout d'un moment mettre les mains dans le cambouis. Et j'aimerais bien en voir avec les ongles sales, ce qui n'est pas souvent.

Imène SOUID

On arrête sur ce rapport et on passe au vote.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Questions diverses

Imène SOUID

Nous allons passer aux questions diverses. Monsieur BOURIACHI, je vous invite à poser vos questions.

Monsieur BOURIACHI, votre première question.

Madame SOUID, siégez-vous à une instance de l'ADP ? Si oui, recevez-vous une indemnité, jeton de présence ou contribution financière ? Si oui, pouvez-vous faire le correctif sur votre déclaration de la Hatvp qui a été mise en ligne étonnamment après ma question diverse du CM du mois de juin ?

Réponse de Imène SOUID

Je ne siége pas au conseil d'administration d'Aéroports de Paris ni à aucune autre instance. Ce que je comprends dans votre question, à la tournure tout aussi douteuse que ce à quoi vous vous avez habitués, c'est que vous m'accusez d'avoir menti dans ma déclaration à la Haute autorité de la transparence de la vie publique. On pourrait assimiler vos propos à de la diffamation. Vérifiez vos sources avant d'écrire. Ce conseil vaut pour le reste de vos questions. Si les délais de publication de la Hatvp ne vous conviennent pas, je vous invite à leur faire savoir directement.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question.

Madame SOUID, vous aviez la procuration de Ramzi Hamza au dernier Conseil municipal, pouvez-vous nous confirmer que vous avez bien voté pour la délibération 8-2 Convention « IVG Médicamenteuse », du dernier Conseil Municipal avec son accord, car selon nos informations sûrement erronées, il était complètement opposé à cette délibération et pourtant sur le procès-verbal vous avez voté pour.

Réponse de Imène SOUID

Vous avez bien lu le procès-verbal : j'ai voté pour cette délibération.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.

Madame SOUID, selon nos informations sûrement erronées vous auriez eu un échange viril avec l'adjointe au maire à la culture, le sujet serait l'obligation pour vous de nommer rapidement une DGA à la culture, directrice de la culture, sous menace qu'elle ne partirait pas avec vous en 2026, pouvez-vous nous confirmer ou faire taire les oiseaux de mauvais augure ?

Réponse de Imène SQUID

Madame BESNIET et moi, ne vous en déplaise, n'avons eu aucun échange viril comme vous le dites. Je perçois votre déception, mais nous sommes, comme avec le reste de l'équipe municipale, en totale osmose dans nos projets dans l'intérêt des Orlysiens. Et je vous rappelle, parce que vous semblez l'avoir oublié, que nous avons une DGA du pôle enfance, famille, culture, aux grandes qualités professionnelles. J'en profite pour lui dire toute ma confiance et celle de l'équipe municipale.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question.

Madame SQUID, trouveriez-vous normal qu'un élu de la République, censé respecter la loi, puisse être propriétaire d'une résidence principale et bénéficier d'un logement social ?

Réponse de Imène SQUID

Je crois que vous apportez vous-même votre propre réponse à cette question qui n'en est pas une. Donc j'imagine que ce n'est pas la peine que je réponde. Ne me dites pas que ce sont les questions que se posent les Orlysiens car les Orlysiens, je les vois tous les jours, et ils n'ont pas du tout les mêmes priorités que vous. Les préoccupations des Orlysiens sont plutôt orientées vers leur cadre de vie, leur logement, leur emploi, leur pouvoir d'achat, la scolarité de leurs enfants, leurs mobilités, leur ville, son vivre ensemble et son développement. C'est mon travail quotidien, celui d'un maire. C'est le travail quotidien des membres de l'équipe municipale. Loin à l'évidence de vos préoccupations à vous.

Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question.

Madame SQUID, selon nos informations sûrement erronées, la DGA Pôle Santé, social et service à la population va subir le même sort que l'ancienne DGA à la culture (relevée de ses fonctions), pouvez-vous nous confirmer ces informations où allez-vous, comme l'année dernière quand nous vous avons posé la question pour la DGA à la culture, nous répondre par la négative, pour qu'en fin de Conseil municipal vous nous annonciez que vous aviez décidé de mettre fin à ses fonctions ?

Réponse de Imène SQUID

Une décharge de fonctions donne lieu à une information en fin de Conseil municipal. Je vous invite à patienter jusqu'à la fin du conseil pour avoir la réponse à votre question.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question.

Madame SQUID, au Conseil municipal de novembre 2023, je vous avais posé la question suivante : « Est-ce la procédure normale que vous vous déplaçiez en personne, accompagné du nouveau DRH, pour remettre un

courrier à un agent pour lui notifier sa fin de mission en laissant entendre qu'il est possible dans le futur que la collectivité fasse appel à nouveau à ses services, sans qu'aucun grief professionnel ne lui soit imputé, professionnellement irréprochable, supérieur hiérarchique satisfait de son travail, diplômé sans aucun souci sur toute la durée de son poste à la mairie ? »
», vous m'aviez répondu : « Monsieur BOURIACHI, il est ici question d'une situation individuelle qui n'a pas à donner lieu à débat public d'autant plus qu'une enquête de police est en cours », bafouant même le principe de présomption d'innocence, quelle ironie quand on sait que vous n'avez pas hésité à l'appliquer quand il s'est agi d'un de vos élus, bref bien que rapidement l'enquête de police l'ait complètement mis hors de cause concernant une affaire privée en aucun lien avec son activité d'animateur, je précise.

Le 26/02/2024, il reçoit un courrier des services pour lui notifier que sa suspension est levée et de se rapprocher de ses anciens responsables pour la planification, alors qu'il correspond en tout point au besoin de notre collectivité et qu'il donne entièrement satisfaction dans sa fonction, incroyable mais vrai, le 27/06/2024 il reçoit un recommandé pour lui notifier que son contrat prendra fin le 30 septembre, il y a quelques jours un mail a été envoyé aux différentes structures pour leur notifier justement qu'il y a un manque d'animateurs pour la rentrée 2024-2025, qu'il n'y a aucun vivier et donc qu'elles ne sont pas en mesure de remplacer les animateurs. En temps difficile, trouvez-vous judicieux de vous séparer d'un agent apprécié de tous et pourquoi lui mettre une fin de contrat ?

Réponse de Imène SOUID

Il est question d'une situation individuelle que je ne peux pas commenter.

Monsieur BOURIACHI, votre septième question.

Madame SOUID, pouvez-vous nous expliquer pourquoi le séjour vacances ados a été annulé au dernier moment ? Pourquoi pendant cet été avons-nous subi plusieurs fermetures de la piscine privant ainsi les centres de loisirs et les habitants de pouvoir se rafraîchir en pleine canicule ?

Réponse de Imène SOUID

Le séjour des 15-22 ans de 14 jeunes dans le cadre de la prévention des rixes a été annulé la veille du départ, en raison de l'absence d'un encadrant pour motif familial. D'autres séjours ados ont par ailleurs eu lieu. Concernant les fermetures intervenues cet été à la piscine, elles résultent des absences des deux maîtres-nageurs permanents. Cela n'est pas spécifique à Orly. Toutes les villes alentour subissent cette pénurie de maîtres-nageurs.

Monsieur BOURIACHI, votre huitième question.

Madame SQUID, alors que vous êtes constamment en train de demander à tous les services de réaliser des économies, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez pu vous organiser une sortie aux Jeux olympiques à Lille pour du Handball dans un car de 60 places avec à son bord que 5 enfants et deux accompagnateurs ?

Réponse de Imène SQUID

Encore une mauvaise information. Trois sorties étaient prévues à Lille dans le cadre des Jeux olympiques.

Le 27 et le 29 juillet, 6 jeunes sont partis en minibus de 9 places. La dernière en août, quant à elle, a été annulée, faute d'inscrits.

Monsieur BOURIACHI, votre neuvième question.

Madame SQUID, pouvez-vous nous expliquer comment est-il possible aujourd'hui d'oublier le paiement de salaire d'un animateur employé à la ville depuis 20 ans ?

Réponse de Imène SQUID

Il ne s'agit pas d'un oubli volontaire tel que vous le laissez penser. Il s'agit d'un dysfonctionnement du logiciel qui a impacté de manière aléatoire cet agent. La situation a été réglée dans les jours suivants.

Monsieur BOURIACHI, votre dixième question.

Madame SQUID, nous avons appris qu'une agent d'état civil a démissionné de son poste après qu'on lui ai refusé ses congés alors qu'elle a des enfants en bas âge, quelles sont les règles de priorisation d'attribution de congés aux agents ?

Réponse de Imène SQUID

Les règles de priorisation des congés se basent sur : les nécessités de service, le respect des délais de pose de congés et la situation familiale.

Monsieur BOURIACHI, votre onzième question.

Madame SQUID, selon nos informations, sûrement erronées, la nouvelle directrice de l'état civil a fait rapatrier sa nièce dans notre collectivité alors que celle-ci n'avait pas fini sa période de stagiairisation à Créteil, si ces informations sont justes est-ce une procédure normale ? N'y avait-il pas d'Orlysiens pour prétendre à ce poste ?

Réponse de Imène SQUID

Je vous conseille vivement d'arrêter de propager les bruits de couloir. Les élus de la République que nous sommes ont, je vous le redis, beaucoup mieux à faire pour l'intérêt général. Cet agent n'était ni stagiaire de la fonction publique ni de Créteil, ni de la famille de notre Directrice des

affaires générales. Elle a été recrutée sur la base de ses compétences et de sa motivation.

Monsieur BOURIACHI, votre douzième question.

Madame SQUID, selon nos informations sûrement erronées, vous avez eu par le biais du Conseil départemental du Val-de-Marne, 10 places pour assister aux Jeux olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?

Avez-vous eu par le Grand Orly Seine Bièvre des places pour assister aux épreuves des Jeux olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?

Le conseiller à la MGP ou vous-même avez-vous eu des places pour assister aux épreuves des Jeux olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?

Réponse de Imène SQUID

Je n'ai pas de difficulté à vous répondre, mais je ne le ferai pas, car vos questions doivent avoir trait à la vie de la commune. Et là ce n'est pas le cas.

Monsieur BOURIACHI, votre treizième question.

Madame SQUID, alors que quasiment toutes les collectivités de France observent une trêve pendant les vacances de juillet-août, vous avez décidé avec votre police municipale de mettre en fourrière et de verbaliser les véhicules qui étaient stationnés dans des zones résidentielles pendant plus de 7 jours ; pourquoi avez-vous arrêté cette tolérance ?

Réponse de Imène SQUID

Il s'agit ici de véhicules qui se trouvaient en procédure de stationnement abusif de plus de 7 jours signalés par la population avant les vacances et pour certains en état d'épave.

Monsieur BOURIACHI, votre quatorzième question.

Madame SQUID, peut-on avoir un banc au coin de l'allée des Roses et des Violettes pour les personnes âgées qui remontent avec leurs courses ?

Réponse de Imène SQUID

Cette question a été abordée régulièrement dans le cadre du Conseil de quartier Ouest. La question des bancs pose souvent débat : certains les réclament et lorsqu'ils sont installés, on nous demande de les enlever, car ils peuvent générer de la nuisance. Le Conseil de quartier ouest a travaillé sur l'installation de chaises. Je vous invite à prendre connaissance des comptes-rendus.

Monsieur BOURIACHI, votre quinzième question.

Madame SQUID, les toilettes publiques devant la gare d'Orly-ville ne fonctionnent plus depuis plus d'un an, que comptez-vous faire ? Les réparer ou les retirer ?

Réponse de Imène SQUID

Monsieur BOURIACHI, cette question est également traitée au sein du Conseil de quartiers Ouest.

Monsieur BOURIACHI, votre seizième question.

Madame SQUID, dans plusieurs endroits de la ville, il y a des conteneurs de récupération de vêtements ; ceux-ci sont régulièrement détériorés et les vêtements jonchent le sol de la rue. Que comptez-vous faire ?

Réponse de Imène SQUID

Les conteneurs à vêtements sont régulièrement vandalisés et des dépôts sont faits à même le sol. Pour autant, les 12 conteneurs installés sur le territoire de l'EPT 12 permettent d'extraire des ordures ménagères 58 tonnes chaque année. Un renforcement de la sécurisation et une signalétique plus importante ont été mis en place afin de limiter les dépôts anarchiques.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-septième question.

Madame SQUID, le bassin de rétention devant la gare d'Orly-ville contient une fontaine à jet et une cascade ; les deux ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois, il nous semble que nous avons un contrat de maintenance ; pourquoi ceux-ci ne sont pas réparés ?

Réponse de Imène SQUID

Vous n'avez pas une fois de plus vérifié vos sources. Les fontaines à jets sont remises en service depuis début juillet.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-huitième question.

Madame SQUID, quel a été le montant total des activités orlympiques de cet été ? Combien a coûté la location du container de rangement ? Peut-on avoir le détail poste par poste ainsi que la liste et le montant des sommes allouées aux associations et entreprises qui sont intervenues ?

Réponse de Imène SQUID

Les « activités olympiques » comprenant les sorties aux Jeux olympiques et paralympiques, mais aussi le village orlympique constituaient la majorité des activités estivales d'Orly Sous le soleil édition 2024.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- la sécurisation et l'implantation du village olympique pour un montant de 32 315 euros, dont la location des containers pour 1 190 € sur les deux mois ;
- les équipements pour les animations et les prestations sur le village olympique pour un montant de 17 730 euros ;
- les sorties JO-JOP pour un montant de 19 000 euros.

Soit un sous-total de 69 045 euros.

Pour être parfaitement complète, les autres dépenses concernent les OKLM et les soirées pour un montant global qui s'élève à 20 794 euros.

Les autres sorties estivales (droits d'entrée et car de location) s'élèvent à 6 174 euros.

Soit une dépense totale pour Orly sous le soleil de 96 013 euros. À mettre en perspective avec les chiffres de fréquentation que je vous ai donnés dans les communiqués.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-neuvième et dernière question.

Madame SOUID, le passage piéton avenue de la Victoire – avenue Dorval n'est pas aux normes et ne permet pas l'accessibilité pour les personnes évoluant dans un environnement qui réduit leur mobilité, pouvez-vous intervenir pour le mettre aux normes ?

Réponse de Imène SOUID

Nous sommes en cours de travail avec les services départementaux pour étudier une solution globale au problème de traversée de l'avenue de la Victoire. Cette solution comprendra la mise aux normes du passage piéton de l'avenue Dorval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21h56.

Le secrétaire de séance

La Maire d'Orly

